

1 0 ENCORE LEMIEUX

◆ Claude Lemieux a tranché le débat en brisant l'égalité à neuf minutes de la fin du match pour permettre au Canadien de l'emporter 1-0 contre les Flames de Calgary. Le Canadien prend ainsi une avance de 3-1 dans la série finale. Ci-contre, Chris Chelios chatouille le gardien Mike Vernon, des Flames. Il a été puni pour ce geste.



LE SOLEIL

VENDREDI 23 MAI 1986 54 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd Livraison à domicile (7 jours) 2,75\$ 35¢
QUÉBEC, 90e année, no 143, îles de la Madeleine-Rivière-au-Renard-Gaspé-Perce-Abitibi 50¢



BILL BENNETT QUITTE

◆ Le doyen des premiers ministres provinciaux tire sa révérence. William Bennett, le chef du Crédit social de Colombie britannique et premier ministre de cette province depuis 1975, laisse tomber le gant en pleine gloire. Un congrès à la direction aura lieu à la fin de l'été. On prévoit des élections pour cet automne.

Page A-8

LA COMMISSION DE POLICE A SAINTE-FOY

LES POLICIERS PROTÉGEAIENT SERGE LEFEBVRE

— ANDRÉ SAINTE-MARIE

◆ Si les policiers avaient fait part à leurs officiers de ce qu'ils savaient de la conduite du sergent Serge Lefebvre, les soupçons que nourrissaient certains membres de l'état-major auraient pris de l'importance et une enquête sérieuse aurait été faite à ce moment-là.

par Michel TRUCHON

C'est ce qu'a soutenu hier le directeur du service de police de Sainte-Foy, M. André Sainte-Marie, précisant que c'était après les incidents du 5 juillet 1985 (l'arrestation de Serge Lefebvre) qu'il avait appris une foule de faits concernant le sergent, des détails qui l'avaient renversé.

Le capitaine Roméo Gionet a d'ailleurs abondé dans le même sens que son chef: "s'ils m'avaient dit ça avant...", a-t-il dit. Dans son témoignage à huis clos devant la Commission de police, le 23 juillet 1985, M. Gionet avait dit qu'il s'agissait de petites théories, de petits faits aussi révoltants les uns que les autres, que toutes ces choses-là mises ensemble auraient certainement abouti à des choses très concrètes. "Mais je ne



André SAINTE-MARIE devant la Commission de police, hier.

les blâme pas, je ne lance de pierre à personne," a dit hier l'officier.

M. Sainte-Marie a attribué à la solidarité syndicale le fait qu'on ne lui ait rien dit avant qu'il ne rencontre les patrouilleurs et les enquêteurs à la suite des tragiques événements de juillet.

Par ailleurs le directeur Sainte-Marie ne se souvient pas d'avoir, le 29 juillet 1981, demandé au capitaine Paul Garneau, responsable de la discipline, d'arrêter son enquête interne sur un vol par

effraction commis le mois précédent et pour lequel il soupçonnait Serge Lefebvre. "A ce que je me souviens, je n'ai jamais arrêté aucun officier de faire des enquêtes disciplinaires."

Il ne se souvient pas non plus avoir donné un tel ordre le 6 octobre 1981. Ce jour-là, le capitaine Garneau a noté dans son agenda qu'il avait rencontré le chef en compagnie du capitaine Gionet et que M. Sainte-Marie lui avait dit de fermer son dossier sur l'en-

quête relative au cambriolage commis au 2900 Quatre-Bourgeois. Rien de tangible

M. Sainte-Marie, qui a commencé à avoir vent des soupçons pesant sur Serge Lefebvre à l'été de 1981, a affirmé que jamais qui que ce soit ne lui avait fourni la moindre preuve contre le sergent concernant les quatre affaires dont on lui avait parlé.

"Cela prend une preuve qui se tienne pour enclencher le processus des mesures disciplinaires ou des poursuites criminelles. Mais il n'y avait que des soupçons," a-t-il dit.

"De 1977 à 1985, les détectives ont mené des centaines d'enquêtes concernant des cambriolages et jamais qui que ce soit ne nous a parlé de Serge Lefebvre comme d'un éventuel suspect," a-t-il ajouté.

Quand Me Guy Bertrand lui demande pourquoi il n'a rien fait ou pourquoi il n'a pas demandé à l'officier responsable de Serge Lefebvre de surveiller le sergent, M. Sainte-Marie répond que c'est ce

Lire A-2, POLICIERS
Autres informations en page A-3



Le juge Denys DIONNE.

LE JUGE INVOQUE SON DIABÈTE

◆ Pendant près d'une heure, hier, la gorge serrée parfois, le juge Denys Dionne a décrit son état de santé, dans le box des accusés. Il cherchait à convaincre son collègue de la cour municipale de Québec que les policiers ont confondu son état diabétique avec celui d'un homme en état d'ébriété.

par Louise LEMIEUX

Le procès du juge Dionne, accusé d'ivresse au volant n'en finit plus de finir. Il en était hier à sa septième présence devant la cour municipale pour cette affaire d'ivresse au volant qui remonte au 30 octobre dernier. Au terme du témoignage du juge, qui constituait la preuve de la défense, l'avocat de la Couronne a réclamé et obtenu l'autorisation de présenter une contre-preuve. Le juge Dionne devra donc revenir devant la cour municipale le 6 juin, pour la suite - et fin - de son procès.

Ce n'est pas tous les jours qu'un procès pour une offense d'ivresse au volant s'étire aussi longtemps. Ce n'est pas souvent non plus qu'un juge se retrouve au banc des accusés.

Diabète et haute pression

"Je suis extrêmement gêné et embarrassé de parler publiquement de mon état de santé. Je ne suis pas habitué à me plaindre" dit le juge Dionne, visiblement mal à l'aise dans le box des accusés.

Depuis onze ans maintenant, explique le juge, il se pique deux fois par jour à l'insuline. Un accident cardio-vasculaire survenu il y a deux ans l'oblige en outre à avaler 11 pilules quotidiennement pour contrer une haute pression permanente.

Le 30 octobre, le juge s'occupe toute la journée à "emballer des choses que ma femme et moi préférons emporter nous-mêmes". Le juge déménage le lendemain à Longueuil, où il vient d'être affecté, à la cour des sessions de la paix.

Le soir venu, fatigué de l'effort de la journée, il s'offre un bon repas au restaurant. Il commande une bouteille de vin, parce que les demi-bouteilles ne sont pas disponibles. Mais il n'en boit que deux verres, assure-t-il. Déjà, en quittant le restaurant, "je me suis senti comme un type qui filait pas" dit le juge.

Lire A-2, JUGE

MÉTÉO

Pluie débutant en mi-journée. Vents du nord-est de 30 à 50 km-h. Max: 10 à 12. Demain: averses dispersées.

Détails, page C-5

SOMMAIRE

Alain Bouchard.....B-1
Annonces classées C-5 à C-12
Arts.....Cahier C
Bridge.....C-11
Crayons de soleil.....B-8
Décès.....C-13
Economie.....A-10
Editorial.....B-4
Horoscope.....C-11
Monde.....B-6
Mots croisés.....C-10
Mot mystère.....C-10
Où aller à Québec.....C-4
Patron.....C-11
Région.....Cahier B

DEUX MORTS



◆ Deux personnes ont perdu la vie sur la route 20 à Beaumont, par Lucien LATUJPE

hier soir, lorsque leur auto qui faisait marche arrière a été em-

butée par un camion tirant deux remorques lourdement chargées de marchandises diverses. Les deux véhicules ont ensuite pris feu et ils ont été détruits.

La collision s'est produite,

vers 18h30, à quelques mètres à l'est de la sortie 341 pour Saint-Charles et Beaumont. Les deux véhicules circulaient en direction est et ce n'est pas avant 20h30 qu'ils ont pu être dégagés l'un de

l'autre. L'auto a été remorquée au garage Turgeon, de Beaumont, afin de pouvoir extraire les victimes de l'amas de ferraille calcinée qu'elle était devenue.

Le Dr Louise Nolet, coroner in-

vestigateur de l'Institut médico-légal de Québec, s'est rendu sur la scène de l'horrible tragédie et elle a laissé entendre que les noms des victimes seraient révélés, aujourd'hui.

Lire A-2, MORTS

JUGE

(suite de la première page)

Sur le chemin du retour, près de la rue Elgin dans le Vieux-Québec, sa voiture reste prise dans un trou. Il attend la remorqueuse dans sa voiture. Il se sent de plus en plus mal. Un policier de la ville de Québec arrive entretemps et lui demande ses papiers; il l'emmène à la centrale du parc Victoria pour subir l'alcootest. "J'étais conscient, malgré mes étourdissements et la confusion de mes idées, que je pouvais avoir l'air en état d'ébriété" confie le juge.

Il explique sa démarche chancelante par sa haute pression due à un accident cardiovasculaire qui a laissé son côté droit engourdi. "Je remercie la Providence que mon état mental ne soit pas atteint... Mais je ne vois pas le jour où je guérirai", dit le juge.

Emmené à l'hôpital par son avocat, pour soigner une légère blessure au front, le juge n'a finalement jamais subi l'alcootest.

Contre-preuve

Surpris d'apprendre que le juge souffrait de diabète et de haute pression, le procureur de la ville, Me Michel Vézina, a demandé une remise afin de poursuivre en contre-preuve. On s'attend à ce que Me Vézina fasse venir un expert pour entretenir la cour des méfaits de l'alcool sur un diabétique.

Des modifications à la loi électorale

♦(PC) - La loi électorale sera revue, a annoncé jeudi le ministre responsable de la réforme électorale, M. Michel Gratton.

par Norman DELISLE

M. Gratton a annoncé ces changements à la commission parlementaire des Institutions devant laquelle comparait le directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté.

Cette séance de la commission parlementaire ne passera certes pas à l'histoire comme un modèle de sérénité, compte tenu des accusations graves que se sont lancées péquistes et libéraux lors d'un débat très orageux sur les caisses électorales.

A travers le brouhaha général, le ministre Gratton a eu le temps d'indiquer quelles avenues pourraient prendre la réforme de la loi électorale qu'il envisage:

- la notion de dépenses électorales pourrait être revue, de façon à permettre que des organismes puissent s'exprimer pendant une campagne électorale sans que leur intervention ne soit considérée comme partisane. En novembre dernier, des organismes n'ont pu se mêler de la

campagne électorale à la suite d'une interprétation très stricte de la loi;

- la loi sera modifiée de façon à faciliter l'installation de bureaux de scrutin dans des édifices publics comme les foyers d'accueil ou les habitations à loyer modique. Des personnes âgées auraient été privées de leur droit de vote parce que le bureau de scrutin était trop éloigné de leur lieu de résidence le 2 décembre dernier, a rapporté le député libéral de Sainte-Anne Max Polak;

- enfin, la question du financement des partis politiques pourrait être revue, notamment aux fins de forcer les partis politiques à être plus transparents dans la liste de leurs souscripteurs.

Le Parti québécois a fait valoir que la liste des souscripteurs du Parti libéral était délibérément dressée de façon à être impossible à consulter, en dépit d'un engagement du chef du Parti Robert Bou-



Michel GRATTON

rassa. Les noms ne sont pas mis en ordre alphabétique ou par ordre de comté.

Accusations

L'argent constitue le nerf de la guerre électorale. Lorsque le financement des partis politiques a été abordé hier, les députés n'ont pas tardé à s'accuser mutuellement de tous les maux.

Le député péquiste de Joliette Guy Chevette a accusé ses adversaires de dissimuler des contributions financières d'entrepreneurs et d'hommes d'affaires en les inscrivant dans leur rapport sous la rubrique "dons anonymes".

Le ministre Gratton, député libéral de Gatineau, a répliqué en accusant le Parti québécois d'avoir reçu dans le comté de Hull des dons d'Ontariens qui donnaient l'adresse de leur lieu de travail au Québec pour pouvoir souscrire.

La loi électorale actuelle force les partis politiques à fournir le nom et l'adresse de tous les souscripteurs versant \$100 ou plus et

interdit les dons de personnes qui ne sont pas des électeurs du Québec.

Les accusations que se sont lancées les députés des deux partis politiques étaient agrémentées d'insultes que la plus élémentaire politesse interdit de rapporter.

Côté

Avant que ne débute ces échanges, le Directeur général des élections, M. Pierre-F. Côté avait eu le temps d'indiquer que l'élection générale du 2 décembre dernier avait été assez calme au niveau des infractions à la loi.

On en a relevé quand même suffisamment pour qu'une quinzaine de poursuites soient instaurées devant les tribunaux.

Par ailleurs, 66 candidats de tiers partis n'avaient pas fourni leur rapport financier final au Directeur des élections à la suite du scrutin, contrairement aux exigences de la Loi électorale.

MORTS

(suite de la première page)

d'hui. Le fourgon de la maison funéraire Trahan de Saint-Charles a transporté les dépouilles mortelles à la morgue de Québec pour fin d'autopsie.

Bien que le choc ait été violent et que son tracteur et la première remorque aient été incendiés, le chauffeur du camion s'en est tiré indemne. Il aurait déclaré aux premiers automobilistes à s'immobiliser qu'il avait vu trois têtes dans l'auto. Il devait s'évanouir par la suite et il a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis.

Selon les informations glanées sur place par les agents de la Sûreté du Québec du poste de Montmagny, l'auto des victimes se serait immobilisée sur l'accotement un peu à l'est de la sortie 341 et elle a fait marche arrière. En approchant de reculons de la sortie, l'automobiliste aurait fait bifurquer l'arrière de son auto vers la gauche, bloquant ainsi en partie la voie sur laquelle circulait le lourd camion.

Les traces noires de freinage sur l'asphalte révèlent que le ca-

mionneur a appliqué les freins à fond. Les deux véhicules emboutis l'un dans l'autre ont glissé sur quelque 30 mètres et ils se sont immobilisés du côté sud de la route et hors du pavé. Seule la seconde remorque est restée sur la chaussée.

Du restaurant L'Étape, situé près de là, l'alerte a été lancée à la SQ. Les pompiers de Saint-Charles, de Lauzon et de Beaumont ont été mandés pour combattre le brasier. La fumée noire s'échappant du camion de la firme Morneau, de Rivière-du-Loup, qui transportait

des pneus, de la peinture et d'autres articles, était visible de loin. Les pompiers ont installé des citernes portatives sur place et ils ont travaillé près de deux heures pour en venir à bout.

Il va sans dire que la circulation a été détournée par la sortie fatidique tant que la route n'a pas été dégagée. Le camion, du moins ce qui en restait, a été remorqué au garage Chamberland de Saint-Michel. Les deux victimes devaient être identifiées ce matin à la morgue de Québec.

LA QUOTIDIENNE

(tirage du jeudi 22 mai 1986)

5-9-4
0-1-7-9

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

ABONNEMENTS: 647-3333

Lundi au vendredi: de 7h00 à 17h30. Sam., dim.: de 8h00 à 12h00

ANNONCES CLASSÉES: 647-3311

Lundi au vendredi: de 8h30 à 17h30

RÉDACTION: 647-3394

Lundi au vendredi: de 8h30 à 23h00

Samedi et dimanche: de 14h30 à 23h00

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

Heures d'ouverture: Lundi au vendredi: de 8h30 à 16h30

Le Soleil, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6

POLICIERS

(suite de la première page)

que le capitaine Paul Garneau avait fait quand il a suggéré à un lieutenant d'avoir Lefebvre à l'oeil.

Selon M. Sainte-Marie, il fallait plus que des "soupçons valables" pour justifier une enquête. "Serge Lefebvre était l'un des meilleurs sergents, selon l'évaluation de son officier et il a même été décoré pour un acte méritoire. Et on arriverait avec un mince soupçon contre lui? Ecoutez-donc

un peu!"

Six à sept mois après le cambriolage de juin 81 pour lequel le capitaine Garneau soupçonnait Lefebvre, M. Sainte-Marie prend connaissance du dossier mais ne se souvient pas qu'on y mentionne que dans le bas de la porte defoncée, il y avait une marque de talon identique aux chaussures que portent les policiers.

"Ca, c'était plus qu'un soupçon, c'était un indice!" s'est ex-

clamé le juge Raymond Boily qui a semblé mal comprendre pourquoi le directeur n'avait pas demandé autre chose qu'une enquête disciplinaire. M. Sainte-Marie n'a pas demandé de rapport final au capitaine Garneau dans cette affaire.

Par ailleurs M. Sainte-Marie a répondu à Me Claude Gagnon, l'avocat de l'association des policiers, qui lui demandait qui avait mené l'enquête policière dans l'histoire du vol au 2900 Quatre-

Bourgeois (il y avait eu vol de la petite caisse contenant \$20 et du vandalisme) qu'à son grand étonnement, il n'y avait pas eu d'enquête dans ce cas.

Il n'a pas transmis ses soupçons au bureau des enquêtes criminelles parce qu'il s'agissait d'une enquête disciplinaire. Et il n'a pas dit au capitaine chargé du dossier de le faire. "Ils n'avaient qu'à venir voir Paul Garneau," a dit le chef.

TWIK... TWIK... TWIK... TWIK... TWIK... TWIK...

en coton / lycra
le maillot bande dessinée
une scène animée d'un bord de mer en pleine saison de vacances... mer verte, ciel bleu, sable doré, vacanciers au soleil, un imprimé amusant et coloré pour twik sur maillot une pièce en coton/lycra extensible avec bretelles fines croisées au dos. 8 à 14. 52.00

en coton froissé
le pantalon ample à plis
pantalon d'été, frais en coton froissé, plis couchés à la taille, ample à la cuisse, poches découpées en forme de L, soulignées de surpiqures... à porter le bas roulé avec tee-shirt et grande chemise. blanc. 5 à 13. 37.00

la maison
simons

Examens de français du ministère de l'Éducation

La réussite n'était pas obligatoire

◆ Près de 145,000 élèves du Québec, soit quelque 66,000 de cinquième secondaire et quelque 77,000 de sixième année, ont passé, hier matin, les premières épreuves du ministère de l'Éducation visant à vérifier la qualité de l'expression écrite des finissants aux deux niveaux d'enseignement.

Textes de Richard HENAUULT

Préoccupé par la détérioration de la langue écrite, le MEQ a décidé, cette année, de créer de tels examens.

Au niveau secondaire, les résultats, dans un premier temps, serviront à dresser un portrait de l'habileté à écrire des finissants. Par la suite, ils permettront de mener une étude sur les exigences futures auxquelles ceux-ci devront

répondre pour obtenir leur diplôme.

Hier, la réussite de l'examen n'était pas nécessaire pour l'obtention du diplôme mais, pour créer une certaine motivation sans doute, les élèves étaient prévenus que les textes les plus intéressants seront soumis à *Vie pédagogique*, la revue publiée par le ministère, ainsi qu'aux grands quotidiens.

Trois sujets proposés

Pour cette première, trois sujets étaient proposés aux élèves:

- la discipline à l'école: compte tenu que 51 pour 100 de la population en désire davantage, les élèves devaient donner leur point de vue

- l'alcool au volant: que faut-il en penser et quelles en sont les conséquences

- poursuivre ses études: vaut-il la peine de le faire même si on n'est pas assuré de trouver un emploi à la fin

Sur l'un de ces sujets, les élèves devaient écrire une lettre d'opinion, d'une longueur indéterminée mais en développant les arguments de façon précise et détaillée, même si seulement l'équivalent de deux pages était mis à leur disposition.

Une grille d'auto-évaluation était fournie et les élèves avaient accès à leur dictionnaire et à leur grammaire. La durée maximale était de trois heures.

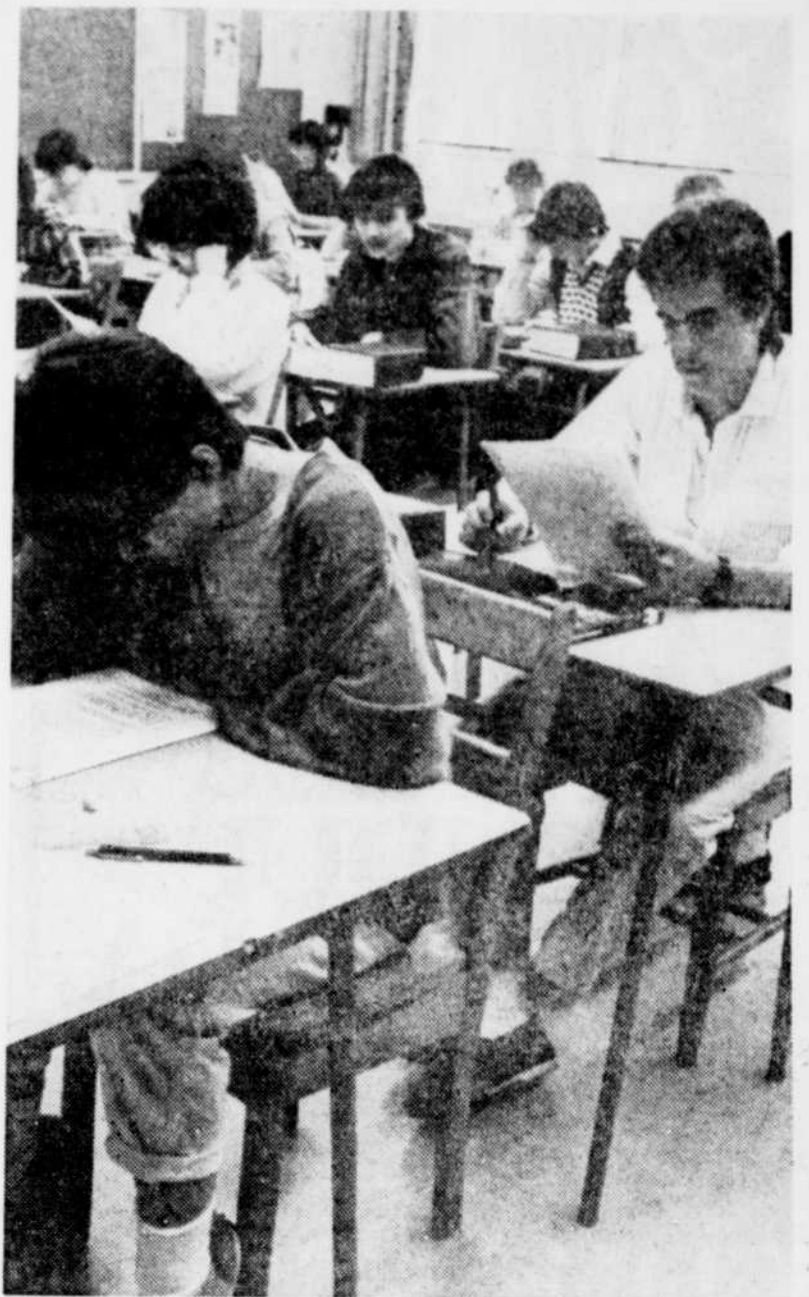
Quant à la correction, elle se fera sur la base d'une grille de 11 critères totalisant 100 points. Le plus important, puisque 20 points lui sont rattachés, concerne l'utili-

sation de faits, d'exemples, d'énoncés généraux ou de références.

Dix points sont rattachés à six autres:

- présentation des arguments selon un ordre déterminé
- utilisation de marqueurs de relation qui indiquent bien l'articulation du texte
- utilisation d'un vocabulaire précis et varié
- utilisation des phrases correctes
- respect des contraintes de l'orthographe d'usage
- respect des contraintes de l'orthographe grammaticale

Pendant ce temps, les élèves de sixième année passaient un examen semblable. ●



Les élèves de cinquième secondaire à Louis-Jolliet n'ont pas mis de temps à se mettre au travail et tout s'est déroulé comme si la réussite de leur année en dépendait.

La gomme à effacer beaucoup plus utile que la grammaire!

◆ L'examen ne comptait pas? Peu importe, les élèves de l'école secondaire Louis-Jolliet de Québec, comme 66,000 à travers le Québec, y ont mis le cœur, les efforts et le sérieux requis, hier, lorsqu'ils ont passé le premier examen d'expression écrite du ministère de l'Éducation.

Dès le début, à 8h30, tout le monde s'est mis au boulot, a choisi son sujet et s'est attaqué à la rédaction. Le dictionnaire et la grammaire se trouvaient sur le bureau mais, à vrai dire, on se servait beaucoup plus de l'efface!

À la fin de l'examen, une élève devait confier au SOLEIL qu'on leur a jamais montré à se servir d'une grammaire. Alors... Quant au dictionnaire, son utilisation a com-

mencé à être plus fréquente un peu plus tard, quand est venu le temps de transcrire la lettre d'opinion.

Visiblement, des élèves sont toutefois atteints du "syndrome de la page blanche": trois quarts d'heure après le début de l'épreuve, certains n'avaient écrit que la moitié d'une page, soit une dizaine de lignes! Il faut croire que l'inspiration est tout de même venue assez vite puisque deux heures plus tard, lorsque la permission de sortir de la salle fut donnée, les corridors se sont brusquement trouvés congestionnés. Certains groupes ont d'ailleurs complètement vidé les lieux.

Les commentaires allaient alors

bon train. Pas trop difficile, un peu, pas du tout, etc. Ceux rencontrés par LE SOLEIL s'attendaient à avoir un bon résultat. "J'aime ça les compositions, avoue Sylvain Côté, mais j'ai un peu de difficulté avec l'orthographe. C'est ce qui peut nuire à mon résultat mais dans l'ensemble, je pense qu'il sera bon. Moi, j'ai choisi le sujet de l'alcool au volant et ça ne me dérange pas que ça ne compte pas."

Sophie Martin, quant à elle, a trouvé l'examen "un peu dur, au début" parce que les sujets étaient plutôt méconnus: "J'avais cependant des idées sur la discipline à l'école. Les deux autres, à mon avis, étaient plutôt du niveau collégial. Même si ça ne comptait

pas, je me suis appliquée autant. C'est dommage parce que nous avons tout de même perdu une matinée de cours."

Eric Drolet, lui, s'attendait à quelque chose de plus difficile. Il en avait beaucoup à dire sur tous les sujets. "Je connaissais les statistiques et les nouveaux règlements concernant l'alcool au volant. J'aurais aimé que ça compte parce que je pense avoir fait une bonne performance. Je me suis motivé avec la possibilité que mon texte soit publié."

Pas fort en orthographe mais bon en structure, comme il se qualifie lui-même, Eric dit avoir utilisé son dictionnaire mais pas sa grammaire parce que "je la connais"... ●

LA COMMISSION DE POLICE À SAINTE-FOY



Le capitaine Gionet soutient qu'il n'aurait pas eu assez d'éléments pour porter une accusation contre le Serge Lefebvre.

Gionet soupçonnait Lefebvre

◆ Le capitaine Roméo Gionet a soutenu, hier, devant la Commission de police du Québec, qu'il se penche sur le dossier du sergent Serge Lefebvre, qu'il avait des soupçons contre lui pour différentes affaires depuis une douzaine d'années, mais qu'ils étaient minimes et ne concernaient que quatre cas en particulier. De plus, a ajouté l'officier, qui semblait craindre la réaction du syndicat, il ne pouvait salir la réputation d'un policier sans être certain des éléments qu'il allait avancer.

Textes de Michel TRUCHON

"Si, à chaque fois que j'ai eu des soupçons comme ceux-là, j'étais passé aux actes, j'aurais ruiné non seulement ma carrière, mais également la carrière et la réputation de plusieurs personnes", a-t-il dit.

Même avec tout ce qu'il a appris jusqu'à aujourd'hui, le capitaine Gionet soutient qu'il n'aurait pas possédé assez d'éléments pour porter une accusation contre Serge Lefebvre.

Un traitement différent

L'officier a soutenu que s'il avait possédé contre un citoyen les mêmes soupçons que ceux qu'il avait concernant le sergent Lefebvre, il n'aurait pas ouvert d'enquête.

"Mais c'était votre devoir d'en-

treprendre une enquête avec ce que vous saviez. Je ne vois pas comment on peut traiter un policier différemment d'un autre citoyen", lui a fait remarquer le juge Raymond Boily.

Ce à quoi le capitaine Gionet a rétorqué que le cas d'un policier était différent, à cause du climat, de la convention collective et du code d'éthique qui faisaient que c'était très difficile de porter des accusations contre un policier.

Ce qui a fait bondir le juge Boily qui a dit trouver, à première vue, cette situation extraordinaire.

"Moi aussi, je trouve ça extraordinaire, mais on n'a pas les outils nécessaires pour poursuivre le travail honnête qu'on aurait aimé faire!" a répliqué l'officier.

Selon lui, s'il avait fait venir un policier dans son bureau pour lui faire un reproche de nature disciplinaire sans avoir de preuve, il se serait attiré toutes sortes d'ennuis: "J'aurais été zébré, traité de tous les noms, bafoué, menotté pour m'empêcher de faire mon travail normalement..."

"Je me serais fait couper le cou..."

Même quand il a appris des détails qui lui ont fait redoubler d'attention (l'affaire des graines de biscuits dans l'auto de police qui pouvaient laisser croire que Lefebvre aurait pu tremper dans un

cambrilage dans une biscuiterie), le capitaine Gionet n'a pas demandé d'enquête. "Je ne jugeais pas ça assez important et d'ailleurs, si j'étais allé ébruiter ça à l'extérieur, je me serais fait couper le cou."

Et il donne d'autres exemples de ce qui l'empêchait de traiter un policier sur le même pied qu'un citoyen. Une nuit, il convoque un patrouilleur dans son bureau pour lui dire qu'il lui interdit de travailler chaussé d'espadrilles. "J'ai tout de suite subi les foudres, ça a été la guerre. On a fait les gros bras, on m'a tassé, on a fermé la porte de mon bureau et on m'a menacé. Je me suis fait reprimander et payer la traite!"

Par ailleurs, dans l'histoire des biscuits, il rappelle qu'il a demandé à un lieutenant de bien surveiller Serge Lefebvre car "j'ai l'impression qu'il nous fait des jobs". Moins d'une heure après, le sergent était rendu dans son bureau et lui disait: "Tu me fais surveiller?"

"J'ai eu peur que le syndicat apprenne ce que j'avais dit et que cela soit la fin de ma carrière", a avoué, hier, le capitaine Gionet.

Un excellent sergent

De toute façon, dit l'officier, la preuve était insuffisante et il ne voulait pas manquer son coup.

Plus tôt, dans son témoignage, il a dit qu'il n'avait jamais songé à retirer Serge Lefebvre de la pa-

trouille. "C'était un excellent sergent, un homme qui, dans les moments difficiles, remontait le moral des troupes. Son lieutenant n'avait que des éloges sur lui."

Au cours de l'enquête disciplinaire concernant le cambriolage de juin 1981 sur le chemin des Quatre-Bourgeois, c'est l'opérateur de radio Michel Letarte qui a écopé d'une réprimande pour avoir tardé à transmettre la plainte. En fouillant l'affaire, le capitaine Paul Garneau avait même pensé pendant un moment qu'il pouvait être de connivence avec Serge Lefebvre.

Audiences ajournées

Ce n'est que le mardi 3 juin que reprendront les audiences de la Commission de police de Québec qui, depuis dix jours, se penche sur le service de protection publique de Sainte-Foy.

Cet ajournement fait suite à une demande formulée par l'avocat des cadres de la ville et des officiers de l'état-major de la police, Me Guy Bertrand, qui doit plaider une cause depuis longtemps inscrite au rôle de la Cour supérieure.

Mais, a précisé le juge Raymond Boily, la remise rejoint les intentions de la commission qui avait prévu une "semaine de relâche" pour avoir l'occasion de faire le point sur la preuve qu'elle a entendue jusqu'à maintenant et pour permettre aux avocats de souffler. ●

Le capitaine Garneau s'intéresse à Serge à la suite d'un cambriolage commis en 1973

◆ "Je suis un individu très soupçonneux," a avoué hier l'ex-capitaine Paul Garneau qui, pendant plus de dix ans et ce jusqu'à ses derniers jours de travail avant qu'il ne prenne sa retraite, a enquêté sur les soupçons qu'il avait contre le sergent Serge Lefebvre.

Le capitaine Garneau était notamment chargé de faire les enquêtes internes et a commencé à s'intéresser à Serge Lefebvre à la suite d'un cambriolage commis en février 1973 dans un commerce de Saint-Augustin. Une voiture de la police de Sainte-Foy, dans laquelle prenaient place deux policiers dont Lefebvre, avait été vue à cet endroit.

La même année, le capitaine a soupçonné le sergent d'avoir volé des billets de hockey lors d'un cambriolage dans un bureau à Sainte-Foy. Lefebvre avait été surpris au Colisée et interrogé par la

police de Québec, mais il avait dit avoir acheté les billets à la porte, d'un jeune garçon.

D'autres choses devaient par la suite alimenter les soupçons de M. Garneau: des vols dans le parc industriel, des vols d'armes à feu.

Quand arrive le nouveau directeur André Sainte-Marie, en 1977, les soupçons sont moins forts. Mais ils vont reprendre de plus belle vers 1980, notamment avec l'affaire du cambriolage près du poste de police, où Serge Lefebvre avait répondu à la plainte deux heures après le dépôt de celle-ci et où il avait lui-même recueilli la déposition du plaignant.

Si c'est écrit...

Quand le procureur de la commission, Me Serge Mongeau, lui demande si c'est vrai que le directeur André Sainte-Marie lui a demandé d'arrêter l'enquête sur Serge Lefebvre, comme le capitaine Garneau l'a noté dans son agenda les

29 juillet et 6 octobre 1981, le témoin ne répond pas directement, disant qu'il aimerait mieux qu'on le questionne sur le climat qui prévalait à cette époque.

"Depuis 1979, c'était un climat difficile à traverser, très dur, qui m'affectait dans mon travail et dans mes prises de décision..."

Mais le capitaine Garneau n'étudie pas complètement la question quand elle lui est à nouveau posée sous une forme différente: "Je ne me souviens pas de la discussion. M. Sainte-Marie a dû me demander si j'avais de la preuve et j'ai dû lui dire que non... Mais si c'est écrit là, c'est sûrement parce qu'on a dû me le dire."

S'il ne se souvient pas qu'on lui en ait donné directement l'ordre, M. Garneau précise qu'il n'a rien arrêté parce qu'il est un curieux.

L'officier chargé de la discipline ajoute qu'il avait des soupçons

contre Lefebvre, mais qu'il se les faisait défaire. "Je disais souvent à Claude Grégoire (un autre capitaine) qu'il faudrait faire quelque chose sur Serge Lefebvre... J'en parlais à M. Sainte-Marie et il me disait que je n'avais pas de preuve. Des fois il me disait de revenir la semaine suivante avec ça."

De plus en plus soupçonneux

"Plus le temps passait, plus j'étais soupçonneux," dit l'ex-capitaine Garneau. Il précise que quand il entrait au travail, le matin, il s'informait s'il y avait eu des vols dans la nuit, vérifiait si c'était de l'argent qui avait été volé et si Serge Lefebvre avait travaillé.

D'ailleurs, c'était un méticuleux. Ainsi, dans l'affaire du cambriolage du 2900 Quatre-Bourgeois, il ira jusqu'à vérifier de quelle façon Serge Lefebvre acquittait ses comptes d'électricité, au cas où il

aurait pu découvrir un indice dans les chèques.

Auparavant, soupçonnant Serge Lefebvre de commettre des cambriolages dans des parcs industriels, il avait songé à établir une surveillance. "J'avais entrepris des démarches pour obtenir une tente de la compagnie de téléphone qu'on aurait installée dans un poteau et je pensais y passer une nuit. Mais ça n'a pas marché pour des raisons dont je ne me souviens pas."

Et, quelques jours avant de prendre sa retraite, à l'automne de 1984, le capitaine Garneau qui a appris que Serge Lefebvre vient de s'acheter une piscine, va trouver le vendeur pour s'enquérir de la façon dont le sergent a effectué le paiement.

Son témoignage se poursuivra à la reprise de l'enquête publique de la Commission de police, le 3 juin. ●



Le capitaine Garneau dit s'être intéressé à Serge Lefebvre à la suite du cambriolage d'un commerce commis en février 1973 à Saint-Augustin.



SUPERFÊTE
de la
QUALITÉ



TEMPO
LA VOITURE
LA PLUS
VENDUE
AU CANADA.

LE
CLIMATISEUR
SANS
SUPPLÉMENT*

à l'achat de l'ensemble valeurs-plus sur certains modèles

Plus

PROTECTION KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
sur toutes les voitures Ford du Canada 1986, sans supplément

LA PROTECTION DU ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT - KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ.

LA PROTECTION DURAGARDE - KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ.

Tous les détails de ces protections chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.

TOPAZ
DU FABRICANT DES VOITURES
NORD-AMÉRICAINES
LES MIEUX CONSTRUITES.



LE CLIMATISEUR
SANS SUPPLÉMENT*

sur

THUNDERBIRD • COUGAR
BRONCO II • RANGER • EXP

à l'achat de l'ensemble valeurs-plus sur certains modèles 1986 de voitures, sur le Bronco II, ou sur le Ranger équipé de l'ensemble Explorer "C".

*L'ensemble valeurs-plus Climatiseur ne comprend pas la taxe fédérale d'accise. Certains concessionnaires peuvent ne pas disposer de véhicules spécialement équipés pour livraison immédiate. Tous les détails chez les concessionnaires Ford et Mercury participants.



LA QUALITÉ PASSE AVANT TOUT.

A-4

Québec, Le Soleil, vendredi 23 mai 1986

Lueur d'espoir dans le conflit de la construction Les patrons tendent l'oreille aux demandes syndicales

◆ L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECO) a fait, hier, une ouverture à la coalition syndicale FTQ-Conseil provincial pour débloquer les négociations qui sont dans l'impasse.

par Pierre PELCHAT

Le président de l'association patronale, M. Claude Daoust, s'est dit prêt à rencontrer les négociateurs syndicaux pour discuter des demandes syndicales. Jusqu'à maintenant, les deux parties s'étaient opposées à discuter des propositions de l'autre partie.

Après avoir rencontré en matinée le conciliateur dans ce dossier, M. Raymond Leboeuf, le président

de l'association patronale croit que le geste posé va permettre de relancer les pourparlers. Par contre, l'AECO n'a pas présenté à ce moment-ci de nouvelles propositions à la table des négociations.

Du côté syndical, il semble que l'ouverture présentée par l'AECO ait été bien accueillie. D'autre part, on n'a pas voulu confirmer pour le moment les deux journées de grève générale prévues mardi et mercredi de la semaine prochaine. Une assemblée monstre des travailleurs de la construction doit se tenir au centre Paul-Sauvé à Montréal mardi.

Les prochains jours pourraient être déterminants sur l'issue des négociations. Les représentants des deux parties devraient se rencon-

trer en présence du conciliateur lundi et jeudi prochains. En plus, les 15,000 patrons membres de l'AECO sont convoqués à une assemblée spéciale mercredi soir à Montréal sur les négociations.

Simple menace ou intention très sérieuse, toujours est-il qu'un certain nombre d'entrepreneurs pourrait proposer l'imposition d'un lock-out en raison des grèves sporadiques qui désorganisent les chantiers. Ce sujet sera fort probablement abordé lors de l'assemblée spéciale de l'AECO à moins d'un déblocage très rapide dans les négociations.

Par ailleurs, le président de l'association patronale estime qu'une intervention du ministre du Travail, M. Pierre Paradis, serait

inoportune. "Ce serait malheureux. Il y a encore des moyens de négocier quelque chose", a-t-il commenté.

Mercredi, le ministre avait pour la première fois indiqué son intention d'intervenir si les négociations devaient traîner en longueur. Apparaissant, M. Paradis avait affirmé que le gouvernement n'interviendrait que dans la mesure où la santé et la sécurité du public serait en danger.

D'une part, plusieurs entrepreneurs commencent à se ressentir économiquement des moyens de pression exercés par les syndicats et, d'autre part, bien des consommateurs s'inquiètent des retards à la livraison initialement prévue pour le 1er juillet de leur nouveau domicile présentement en



Le Soleil, Gilles Lafont
Le président de la FTQ, Louis Laberge

Déçue de l'attitude de Gobeil La FTQ sollicitera des mandats de grève dans les prochaines semaines

◆ MONTREAL (PC) - Insatisfaite du rythme des négociations pour ses 45,000 membres des secteurs public et parapublic, la FTQ sollicitera des mandats de grève, réclamera l'intervention d'un médiateur et déposera les listes de services essentiels, tout cela au cours des prochaines semaines.

par Rollande PARENT

En conférence de presse hier, le président de la FTQ, Louis Laberge, a expliqué que les récentes déclarations du président du Conseil du Trésor, Paul Gobeil, l'avaient forcé à changer son fusil d'épaule.

Il y a quelques semaines en ef-

fet, M. Laberge avait déclaré que les employés de l'Etat, syndiqués à la FTQ, n'entreprendraient des moyens de pression de taille qu'à l'automne.

Depuis ce temps, M. Gobeil a émis la possibilité d'imposer des décrets si aucune entente n'était conclue d'ici la fin juin, ce qui a changé le portrait de la situation, a indiqué le leader syndical.

Si les négociations continuent d'avancer "à pas de tortue paraplégique", la FTQ demandera, d'ici deux semaines, l'intervention d'un médiateur.

Mais d'ici là, les dirigeants des 400 syndicats locaux solliciteront des mandats de grève de leurs mem-

bres et à la fin du mois déposeront les listes de services essentiels.

A ce dernier chapitre, comme les employeurs et les employés ne se sont pas entendus sur le niveau de service à maintenir, ce sont les listes syndicales qui seront déposées à 90 pour 100, a déclaré Henri Massé, responsable des négociations pour la FTQ.

La loi 37 prévoit que le processus de médiation s'étende sur 60 jours. Une fois que le médiateur a rendu son rapport public, il doit s'écouler 20 jours avant que les syndicats n'aient le droit de grève.

Quant à la loi sur les services essentiels, elle prévoit qu'il doit y avoir 90 jours entre le dépôt des listes et le déclenchement d'une grève.

Quoi qu'il en soit, la grève légale ne pourrait être déclenchée qu'à l'automne.

Toutefois le président Laberge a prévenu que si M. Gobeil décide d'imposer des décrets et de se soustraire ainsi à la loi qui prévoit la médiation en cas d'impasse des négociations, il ne faudrait pas se surprendre que des grèves illégales mais légitimes soient déclenchées.

Enfin, M. Laberge s'en est pris aux déclarations de président du Conseil du Trésor selon lesquelles les négociations coûtent tellement cher qu'il faut éviter de les éterniser indéfiniment.

M. Gobeil aurait estimé que les négociations coûtent mensuellement \$1.4 million.

Du côté de la FTQ, on reconnaît que les discussions entreprises en mars imposent un fardeau important aux syndicats, sans cependant être en mesure d'être plus précis. ●

ENFIN! SUPER SPÉCIAUX IMBATTABLES

STORES VERTICAUX
Vaste sélection **600 modèles** Motifs et couleurs **RÉDUIT JUSQU'À 40%**

STORES HORIZONTAUX
RÉDUIT JUSQU'À **50%** vénitienes 1 po aluminium ou P.V.C. Couleurs à la mode **VALENCE GRATUITE** À PARTIR DE **1199** v.c. 18 x 45 po

STORES VERTICAUX P.V.C.
PORTE-FENÊTRE 75 x 84 po P.V.C. 3 1/2 po CHOIX DE 6 COULEURS **6999** Prix de la manufacture 160 grandeurs assorties en stock **VALENCE À 1/2 PRIX** **3399** A PARTIR DE 24 x 45 po

RIDEAUX CAFÉ
TOILES EN STOCK 100% GARANTIES MÉCANISME GARANTIS 5 ANS COULEUR HORIZONTALE GARANTIE
Choix de jolis motifs en dentelle. Facile à confectionner À COMPTER DE **399** v. lin.

LIVRAISON GRATUITE
INSTALLATION GRATUITE
Commandes spéciales de toiles \$500 et plus. Couf même pour plus de 20 miles de distance

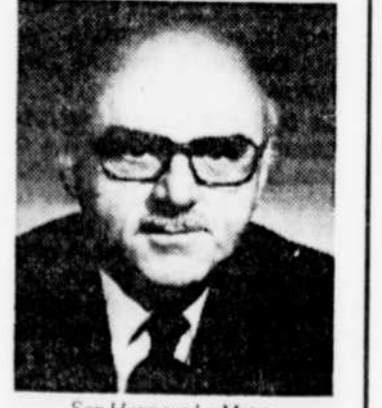
T'as envie d'une trompette.

les Annonces classées du Soleil

T'en offrent toute une gamme.

647-3311

Le Club Trafic de Québec Inc. vous invite au Dîner d'Ouverture de la Semaine Nationale des Transports au Château Frontenac le lundi 26 mai 11 heures 30, Salle de Bal



Son Honneur Le Maire M. Jean Drapeau présentera la personnalité de l'année
Pour réservation de groupe: Mlle Patricia Couturier: 681-0537 à l'unité Mlle Jeannine Couture: 839-9411 Coût: \$25.00

TAPIS
35 000 vg² en magasin **Spéciaux à partir de 699** v.c.

PRÉLART
20 000 vg² Prélarts sans cirage **Spéciaux à partir de 499** v.c.

CARPETTE
250 MODÈLES EN MAGASIN Ovals, tressées Laine, nylon **A compter de 999** ct.

LA VILLA DU TAPIS ET DU STORE
UNE VISITE ÇA COÛTE RIEN. MAIS ÇA PEUT VOUS RAPOPORTER QUOI.
1240, boul. Charest ouest, Québec - 681-0613 (Face à Boiteau Luminaire)



La ministre Lavoie-Roux ignorait tout de cette subtilité réglementaire voulant que la RAMQ soit tenue d'assumer le coût d'un deuxième examen s'il est effectué par un autre dentiste. Elle a "remercié" son fonctionnaire pour cette précision.

Trou béant dans les règlements de la RAMQ Il suffira d'un 2e dentiste pour obtenir un 2e examen gratuit

♦ Il sera très facile de contourner la limitation de la gratuité des soins dentaires pour les enfants annoncée, hier, par la ministre de la santé et des Services sociaux, Mme Thérèse Lavoie-Roux. Pour obtenir un deuxième examen dentaire gratuit dans une même année, il suffira de s'adresser à un deuxième dentiste.

par Michel DAVID

La ministre a été prise complètement au dépourvu quand un de ses fonctionnaires a souligné, hier, en pleine conférence de presse, ce trou béant dans les règlements de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ).

Mme Lavoie-Roux venait tout juste de confirmer qu'à l'avenir, la RAMQ n'assurera plus qu'un seul examen dentaire par année pour les 15 ans et moins, au lieu de deux, de façon à réaliser la coupure de \$8

millions décrétée par le Conseil du trésor.

Le fonctionnaire présent à la conférence de presse de Mme Lavoie-Roux, qui est lui-même dentiste, a toutefois expliqué aux journalistes qu'il s'agit d'un examen par dentiste. La RAMQ sera cependant tenue d'assumer le coût d'un deuxième examen s'il est effectué par un autre dentiste.

La ministre, qui ignorait tout de cette subtilité réglementaire, a "remercié" son fonctionnaire pour cette précision, ajoutant qu'elle ne croyait pas que le recours à un deuxième dentiste devienne une pratique générale, même si le coût d'un examen est de \$23.

Universalité

À l'Assemblée nationale, le député péquiste de Gouin, M. Jacques Rochefort, l'a accusée de mettre fin à "l'universalité, la gratuité et donc l'accessibilité" des soins

dentaires pour la plupart des enfants. Seuls les bénéficiaires de l'aide sociale ne seront pas touchés par la mesure annoncée hier.

Selon M. Rochefort, la coupure sera beaucoup plus importante - entre \$8 et \$20 millions, dit-il - puisque \$12 millions de soins assurés par la RAMQ étaient dispensés à l'occasion d'un examen.

Mme Lavoie-Roux a répliqué que "l'essentiel du programme de soins dentaires est maintenu", mettant même en doute la nécessité de subir deux examens par année. Selon les chiffres de la RAMQ, 65 pour 100 des enfants québécois de 15 ans et moins fréquentent le dentiste et chacun d'eux subit en moyenne 1,3 examen par année, a souligné la ministre.

Elle a cependant été incapable de citer une seule étude québécoise concluant que l'examen dentaire bi-annuel n'est pas nécessaire. Le président de l'Ordre des dentistes,

le Dr Marc Boucher, a rappelé au contraire que "tous les spécialistes recommandent les visites bi-annuelles chez le dentiste".

Mme Lavoie-Roux a toutefois produit une étude fédérale, datant de 1979, qui conclut qu'on ne peut définir de règles relatives à la fréquence des examens. Des études britanniques affirment par ailleurs que l'utilité de l'examen bi-annuel n'est pas évidente.

"Si les gens jugent qu'ils ont besoin de plus d'un examen, c'est leur choix", a déclaré la ministre, précisant toutefois que les examens commandés par une situation urgente continueront d'être assurés par la RAMQ.

"Dans un contexte de restrictions budgétaires généralisées, il est nécessaire d'évaluer toutes les cibles possibles de rationalisation, a-t-elle conclu. Celle qui a été retenue semble la moins pénalisante pour la population".

Contractées en milieu hospitalier

Les infections coûtent des centaines de millions de \$

♦ Le milieu hospitalier est particulièrement propice aux maladies infectieuses. Chaque année, les infections contractées en milieu hospitalier au Québec coûtent quelques centaines de millions de dollars en coûts directs et indirects.

par Damien GAGNON

Selon l'Association des professionnels pour la prévention des infections, qui tient son colloque annuel présentement à Québec, il y aurait possibilité de réduire de 25 à 50 pour 100 le nombre des infections en autant que l'on mette en oeuvre, dans les hôpitaux, de bons programmes de prévention et qu'on y attribue les ressources nécessaires.

Infirmière en prévention des infections à l'Hôtel-Dieu de Québec, Mme Jacqueline Pelletier précise que le taux d'infections nosoco-

miales varie de 5 à 10 pour 100. Il s'agit d'une infection qui se développe chez une personne durant ou à la suite d'un séjour à l'hôpital, qui prolonge son séjour ou qui l'oblige à y retourner.

Selon des données canadiennes qui peuvent s'appliquer au Québec, on estime que ces infections causent de 3 à 14 jours d'hospitalisation supplémentaires, selon les cas. De plus, elles engendrent une perte en journées de travail d'environ 17 jours par personne infectée.

Toujours au niveau canadien, on évalue à plus d'un milliard de dollars annuellement les coûts directs et indirects reliés à ces infections. Au niveau québécois, on parle de quelques centaines de millions.

Les infections

Ces infections, indique le Dr Julien Veilleux de l'Hôtel-Dieu de Québec, surviennent principale-

ment à la suite d'une intervention chirurgicale ou suite à une intubation. On parle alors d'infections urinaires, opératoires, chirurgicales et pulmonaires, qui sont les principales.

Elles s'attrapent au contact d'autres malades, d'équipement non suffisamment désinfecté ou encore, l'infection était présente chez le patient au moment de son entrée à l'hôpital.

Le Dr Veilleux insiste sur un point. Il est impossible de prévenir toutes les infections mais il est possible d'en réduire le taux par de meilleurs programmes de prévention. Le Dr Gilles Murray, microbiologiste à l'Hôpital du Saint-Sacrement, précise qu'à cause parfois d'un manque de temps ou par économie, les professionnels de la santé ne désinfectent pas suffisamment le matériel recyclable. "On prend trop de raccourcis".

Aux Etats-Unis, la norme est de une infirmière affectée à la prévention des infections par 250 lits. Au Québec, les gros hôpitaux de 500 lits n'ont parfois qu'une infirmière à temps partiel.

Mme M. Guay, présidente par intérim de l'association, constate que la prévention est de plus en plus une préoccupation des professionnels de la santé et que ce colloque répond à leurs attentes. Plus de 200 personnes, surtout des infirmières, y participent.

Malgré cette plus grande préoccupation face à la prévention, il est encore difficile d'établir des programmes de prévention destinés aux employés des hôpitaux. Nous devons consacrer beaucoup d'efforts pour les protéger souligne le Dr François Auger, microbiologiste à l'Hôpital du Saint-Sacrement.

Mme Jacqueline Pelletier fait

remarquer, que dans le cas de l'hépatite B, il a fallu rencontrer tous les groupes d'employés à risque pour les sensibiliser à la vaccination.

Le Dr Auger affirme que l'hépatite B est présentement la source la plus importante de contagion. Les risques de l'attrapper varient entre 6 à 30 pour 100 par un seul contact alors que pour le SIDA le risque est bien en deçà de 1 pour 100. "Évidemment, dit-il, le SIDA est une maladie qui frappe, qui fait peur, parce que l'on ne peut en guérir".

Concernant spécifiquement la santé des travailleurs en milieu hospitalier, le Dr Paul Lachance du Département de santé communautaire de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus a soutenu que les programmes doivent être conçus à partir des risques réels que les employés rencontrent, ce qui n'est pas toujours le cas.

LE "BIARRITZ"

restaurant français Spécialités basco-landaises

TABLE D'HÔTE

Billi-bis (soupe aux moules)

Façon de fruits de mer Escalope de veau cordon-bleu Entrecôte bordelaise Bouquetière de légumes Pommes noisettes

Moka Forêt-Noire

17,50\$

SPECIAL BOUILLABAISSE

Ailloli, rouille avec le homard Gâteau basque

15,50\$

OUVERT LE DIMANCHE

136, rue Ste-Anne, Québec Réservations: 692-2433



polo, cardigan, tunique, jupe...

vente de tee-shirts twik

14.99 chacun

rég. jusqu'à 30.00

de notre collection exclusive pour twik, les tee-shirts en coordonne de couleurs vives ou pastel... harmonie ou contraste, agencez le polo nouvelle encolure plus basse, manches courtes, le cardigan aux hanches, encolure en V, deux poches plaquées, la tunique droite, bas liquette, encolure trois boutons avec la jupe évasée, taille à fronces extensibles. tricot tee-shirt polyester et coton. grandeurs assorties. également disponibles, la camisole 5.99 et le tee-shirt encolure ronde 9.99

la maison
simons

Le Comité de protection de la jeunesse refuse d'être fusionné

♦ Protecteur de ce petit d'homme qu'est l'enfant, le Comité de protection de la jeunesse (CPJ) se dresse avec véhémence contre sa fusion avec la Commission des droits de la personne. Les mandats des deux organismes sont différents, voire contradictoires, dit le CPJ.

Textes de Louise LEMIEUX

Le Comité de protection de la jeunesse, régi par la loi du même nom, voit à ce que le réseau des

affaires sociales s'acquitte avec célérité et efficacité de sa tâche de protection de l'enfance en difficulté.

La Commission des droits de la personne fait la chasse à la discrimination en s'assurant, de son côté, que les droits inscrits dans la Charte québécoise des droits et libertés soient respectés.

Mais voilà qu'il faut parfois protéger l'enfant de la liberté de l'adulte.

Par exemple, explique Alain

Trudel, porte-parole du CPJ, on a appris récemment que deux des éducateurs d'un centre d'accueil de la région de Québec sont homosexuels. Cette maison abrite des mésadaptés sociaux. "Bien sûr, la charte empêche toute discrimination liée à l'orientation sexuelle. Sauf que les enfants de ce centre sont sur le bord de la prostitution. Et on a vu les deux éducateurs dans un bar "gai", avec des anciens résidents du centre d'accueil."

"Bien sûr, la charte est prépondérante, rétorque Me Nicole Tru-

deau, vice-présidente de la Commission des droits de la personne (CDP). Toute personne, peu importe son sexe, a les mêmes droits. Mais si une personne, quelle que soit son orientation sexuelle, a un comportement répréhensible, on intervient."

A la CDP, "on est en train de faire le tour de la question" de la fusion CPJ-CDP. A prime abord, on ne voit pas d'objection majeure à la fusion. On ne voit pas non plus d'incompatibilité entre la mission de protéger l'enfant et empêcher toute discrimination à l'égard d'un adulte.

Jeudi dernier, le ministre de la Justice, Herbert Marx, a déposé à l'Assemblée nationale son projet de loi numéro 67 "concernant certains organismes relevant du ministre de la Justice". Outre l'intégration du Comité de la protection de la jeunesse à la Commission des droits de la personne, ce projet de loi prévoit l'élimination du conseil consultatif de la justice, de la commission de refonte des lois, du tribunal des mines et celui de l'expropriation.

Economie et efficacité

"La continuité de la protection des enfants sera maintenue", assure le ministre Herbert Marx tout en soutenant "qu'il faut appliquer la loi de la protection de la jeunesse tout en respectant la charte". Le but de la fusion est tout simplement de rationaliser des services de l'Etat qui ont une mission semblable. L'économie sera de l'ordre de \$800,000.

Les responsables de l'organisme se sentent victimes de leur discrétion

♦ Avec la menace de fusion à la Commission des droits de la personne, qui pend au-dessus de la tête du Comité de protection de la jeunesse, l'heure n'est plus à la réserve. "Le CPJ se sent victime de sa discrétion", dit Alain Trudel, membre du comité depuis cinq ans.

S'il avait étalé au grand jour et dans les journaux les abus et les lacunes du système face à la protection des enfants, le CPJ ne ferait peut-être pas face aujourd'hui à une fusion avec la Commission des droits de la personne, se dit-on au CPJ. Aussi, pour sauver sa peau, est-on prêt à dévoiler les dossiers sur lesquels ont travaillé les membres du CPJ.

La fusion, imposée par le ministre de la Justice par souci "d'économie administrative", le CPJ n'en veut pas.

"Nous aurions peut-être eu davantage à être plus visible au niveau de nos actions. Mais nous avons toujours eu le souci de protéger le réseau, de protéger leur réputation", explique M. Trudel.

Chaque année, le comité étudie quelque 300 plaintes. Le Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) a-t-il fait preuve de la célérité nécessaire pour sortir du foyer d'accueil une jeune fille abusée sexuellement? A-t-on eu raison de déplacer un enfant vers une autre famille d'accueil? Pourquoi les



Le Comité de protection de la jeunesse étudie, chaque année, quelque 300 plaintes concernant des enfants maltraités.

médecins n'ont-ils pas averti le DPJ que le bébé était manifestement battu par ses parents? Est-ce acceptable qu'un centre d'accueil n'offre aucune activité, aucun loisir aux handicapés mentaux qu'il abrite?

Sans tambours ni trompettes, mais après moult rencontres, réunions, et formation de comité de liaison, les membres du CPJ ont toujours fini par convaincre les institutions du réseau d'effectuer les correctifs nécessaires afin d'améliorer le service aux enfants. "En trois mois, on règle un dossier chez nous. Au CDP ça prend 18 mois. Les enfants ne peuvent pas attendre aussi longtemps", fulmine Alain Trudel.

Un exemple: le cas du CHUL

Dès la première hospitalisation de la fillette d'un an, médecins et infirmières du CHUL se rendent bien compte que ses blessures ne sont pas normales. Elle a des ecchymoses, elle vomit, ses blessures à la tête portent à croire qu'elle aurait été frappée contre un mur. Le père de l'enfant a l'air tellement déséquilibré qu'un membre du personnel de l'hôpital demande une évaluation psychiatrique. Pourtant, ses blessures soignées, on retourne l'enfant chez ses parents. Et personne n'avertit le DPJ de ce cas d'enfant maltraitée. Malgré l'article 39 de la loi de la protection de la jeunesse qui dit que "toute personne, même liée par le secret professionnel, qui a un motif raisonnable

de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis, est tenu de signaler sans délai la situation au DPJ".

La fillette revient au CHUL quelques jours plus tard. On la soigne encore une fois pour des ecchymoses et des "lésions suspectes". Trois jours plus tard, l'enfant meurt.

Si la petite avait été retirée à temps de sa famille, elle serait peut-être encore vivante aujourd'hui. Les médecins ont passé outre à leur obligation de rapporter ce cas d'enfant abusée.

L'enquête du CPJ révèle des "déficiences" au niveau de l'intervention du CHUL dans les cas d'enfants maltraités. A la suite des pressions du CPJ, un comité permanent a été formé. Il se penchera sur les situations d'enfants maltraités et les signalera sans tarder au DPJ. Des cas comme celui de l'enfant L. ne devraient plus se reproduire au CHUL, espère Alain Trudel.

Il y a encore trop d'enfants maltraités pour que le Québec se permette de fusionner son Comité de protection de la jeunesse, estime M. Trudel. "A l'intérieur d'un même organisme (la Commission des droits de la personne), la loi de la Protection de la jeunesse sera mise de côté au profit de la Charte des droits et libertés. Nous seront "gobés" par le CDP... et alors, adieu protection de la jeunesse!"

Le ministre de l'Agriculture Michel Pagé poursuit la réorganisation administrative de son ministère

♦ Le ministre de l'Agriculture, M. Michel Pagé, poursuit la réorganisation administrative de son ministère.

par J.-Jacques SAMSON

Le ministre a décidé de ne pas renouveler les mandats du président et directeur général et du vice-président de la Régie des assurances agricoles, MM. Jacques Brulotte et Magella Leclerc. Les deux ont quitté leur poste mercredi.

Leurs remplaçants seront officiellement nommés au cours du conseil des ministres de la semaine prochaine, selon un porte-parole du bureau du premier ministre. Les ententes avec les

personnes visées n'ont pu être finalisées avant la réunion de cette semaine du conseil des ministres.

Il s'agirait au poste de pdg de M. Michel-R. Saint-Pierre, de SOQUIA, et de M. Guy Blanchet, un agronome du ministère de l'Agriculture.

Le nom de M. Brulotte revenait régulièrement dans les cercles de la haute fonction publique parmi les personnes qui seraient mutées par le nouveau gouvernement.

Nominations

Le premier ministre a par ailleurs annoncé hier la nomination de M. Claude Roquet comme délégué général du Québec en Belgique. M. Roquet est un haut fonctionnaire de carrière, au minis-

tère des Affaires extérieures du Canada d'abord puis au gouvernement du Québec depuis 1977.

Il était délégué aux affaires francophones et multilatérales à Paris depuis août 1984.

M. Yves Bélanger devient pour sa part chef de poste du bureau du Québec à Ottawa. Originaire de Cap Saint-Ignace dans le comté de Montmagny, M. Bélanger est au gouvernement du Québec depuis 1968 et il était au secrétariat aux Affaires intergouvernementales canadiennes depuis novembre 1984.

Enfin, M. Clermont Gignac devient sous-ministre adjoint au ministère de l'environnement. Ingénieur, il était pdg d'une entreprise de gerance de projets, Omnia inc.

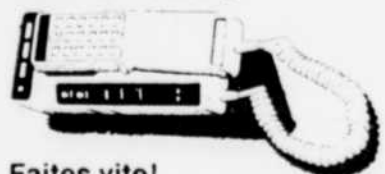
DANS TOUTE
LA RÉGION
DE QUÉBEC,

Y'A PAS PLUS
PICK-UP
QU'UN
CONCESSIONNAIRE
TOYOTA

FAITES L'ESSAI
D'UNE CAMIONNETTE
TOYOTA ET COUREZ LA
CHANCE D'EN GAGNER
UNE OU L'UN DES 5 TÉLÉ-
PHONES CELLULAIRES
CANTEL.

Non, il n'y a pas plus "pick-up" que vos concessionnaires Toyota qui s'associent à Cantel et à Télémedia pour vous proposer ceci :

Essayez une camionnette 2 x 4 Toyota, d'ici le 26 juin, chez n'importe lequel des 9 concessionnaires Toyota de la région de Québec et demandez votre formule de participation. Postez-la, vous courez la chance de gagner l'un des 5 téléphones cellulaires Cantel ou le grand prix : un pick-up Toyota tout neuf d'une valeur de 10 500 \$.



Faites vite!
Cette promotion se termine
le 26 juin.

Tous les détails chez vos
concessionnaires Toyota
participants.



CANTEL

**CHARLESBOURG
AUTOMOBILES Ltée**
6070, boul. du Jardin
Charlesbourg
(Québec) G1G 3Z8
(418) 623-9843



L'ALCOOL un problème
dans ta vie?

le Père Paul Aquin s.j.

Pavillon
GRAND ÉLAN
C.P. 119, Mont-Rolland
Qué. JOR 1G0

veut t'aider
(514)
229-3426

Procès relatif au mot "office" Le juge Jean Bienvenue a pris la cause en délibéré

♦ La "déculteration" du peuple québécois.

Telle est la menace que les tenants du français international et ceux de la "langue québécoise" se sont mutuellement accusés de faire peser sur notre collectivité, hier, devant le juge Jean Bienvenue de la cour supérieure.

par **Lise LACHANCE**

Le magistrat entendait l'appel de l'hôtelier Charles Gagnon, propriétaire du motel Deblois, de Sainte-Anne-de-Beaupré, que le juge Jean Drouin, de la cour des sessions de la paix, a condamné à une amende, en avril dernier, pour violation de la Charte de la langue française (loi 101) au chapitre de l'affichage. Il s'agissait, précisons-le, du premier procès tenu à Québec en vertu de cette loi.

L'homme d'affaires, on s'en souvient, avait refusé de changer le mot anglais "office" apparaissant à la porte de son commerce pour son équivalent français: bureau, réception, ou les deux à la fois, à savoir bureau de réception.

Au terme d'une journée entière consacrée aux témoignages de quatre linguistes, le juge Bienvenue a pris la cause en délibéré.

A proscrire!

Trois experts ont témoigné pour la Couronne: M. Louis Dussault, spécialiste en linguistique et en sémantique pour le compte de la Commission de protection de la langue française; M. Jean Darbelnet, professeur émérite de l'université Laval, versé en linguistique différentielle entre l'anglais et le français; Mme Geneviève Danière, professeur au cégep de Sainte-Foy, linguiste spécialisée dans l'enseignement du français oral et écrit. Tous trois ont été unanimes: le mot "office" dans le sens de bureau de réception est un anglicisme qu'il faut proscrire sans hésitation.

Dans cette acception, le terme "office" est un intrus dans la langue française parce qu'il fait double emploi avec un mot existant et qu'il tend à le chasser, a dit M. Dussault, qui a déposé devant la cour les extraits d'une dizaine de dictionnaires, allant du Petit Larousse au Harrap's en passant par le Quillet, le Littré, le dictionnaire technique de l'hôtellerie et celui, bilingue, de la restauration.

Le fonctionnaire a affirmé que, si ce mot anglais s'est introduit chez nous par un incident linguistique qui remonte à fort loin, il a

toujours été rejeté par les linguistes québécois comme Clapin, Dionne, Bélisle. "Rendre officiel un régionalisme, c'est ouvrir une boîte de Pandore. C'est dangereux parce que cela risque de n'être qu'un début", a ajouté M. Dussault.

Dans son témoignage rendu lors du premier procès et qui a été soumis en preuve, hier, le linguiste déclarait que l'acceptation du mot "office" dans le sens de bureau de réception présenterait un danger car elle démontrerait un laxisme simplificateur qui serait le reflet d'une déculteration. "Comme langue et pensée sont inséparables, tout amenuisement d'une langue se traduit inmanquablement par une baisse du niveau intellectuel d'une collectivité", estime-t-il.

Préfets de la langue

Le témoin du défendeur, Léandre Bergeron, s'est servi des arguments contraires pour laisser planer à son tour le danger de déculteration.

L'ancien professeur de littérature française et québécoise à l'université Concordia, dont le Petit manuel de l'histoire du Québec (1970) et le "Dictionnaire de la langue québécoise" (1981) ont fait couler beaucoup d'encre lors de

leur publication, affirme qu'il existe bel et bien une "langue québécoise". Cette dernière, dit-il, comprend la langue française, mais également "tout l'héritage linguistique de 300 ans d'appartenance au continent nord-américain".

Il accuse les tenants d'un français international d'agir comme des "préfets de la langue" s'adonnant à une "répression linguistique". "La langue québécoise est une manifestation culturelle de notre collectivité. Si on impose le schéma linguistique de la France, on décultere le Québec", soutient M. Bergeron dans un langage châtié.

Cette facilité de parole et correction de langage de celui qui se décrit maintenant comme "un agriculteur à temps plein, en Abitibi, et un historien à certaines heures" a amené le substitut du procureur général, Me Anne-Marie Jones, à soulever la question des niveaux de langue. Il y a une distinction, à son avis, entre le langage parlé et la langue de l'affichage, celle-ci relevant du domaine public et, de ce fait, étant assujettie à la loi 101.

Le procureur de l'hôtelier de Sainte-Anne-de-Beaupré, Me Bernard Charron, a déclaré, quant à



Trois experts témoignant pour la Couronne, ont affirmé, hier, en cour supérieure, que le mot "office" employé par le propriétaire du motel Deblois, de Sainte-Anne-de-Beaupré, dans le sens de bureau de réception, est un anglicisme.

lui, "qu'imposer une langue a pour effet de la faire détester ou ignorer". Citant le linguiste Bélisle, il a

déclaré que le rôle d'un dictionnaire consiste à constater l'usage, non à créer celui-ci ou à l'imposer. ●

Privatisation partielle de SOQUEM

Les acheteurs étrangers inquiètent Québec

♦ Le ministre délégué aux Mines, M. Raymond Savoie, a été incapable de dire, hier, comment il pourrait empêcher la nouvelle société Cambior, qui regroupe les avoirs aurifères de SOQUEM, de passer éventuellement sous le contrôle d'intérêts étrangers.

par **Michel DAVID**

La publication du prospectus de Cambior marquait, hier, le début de la privatisation partielle de SOQUEM, dont le gouvernement libéral espère tirer \$125 millions.

Interrogé à l'Assemblée nationale par le député péquiste d'Ungava, M. Christian Claveau, M. Savoie a expliqué avoir discuté d'une possible tentative de prise de contrôle par des intérêts étrangers avec le prési-

dent du conseil d'administration de Cambior, M. Gilles Mercure.

L'ancien directeur général de la Banque Nationale l'aurait alors assuré que "tout le nécessaire" serait fait pour résister à une telle tentative. M. Savoie n'a cependant pas précisé en quoi consistait ce "nécessaire".

M. Savoie a également dit que les épargnants québécois qui se porteraient acquéreurs d'actions de Cambior, ne doivent s'attendre à aucune garantie pour leur placement. "Comme toute autre compagnie, Cambior est sujette au jeu du marché et, en conséquence, doit en subir tant les aspects négatifs que positifs".

Le premier ministre Bourassa a, par ailleurs, indiqué qu'il avait de-

mandé aux membres de son cabinet de n'acheter aucune action de Cambior.

Lauzon vs Sorel

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Daniel Johnson, s'est dit "estomaqué" d'entendre le député de Lévis, M. Jean Garon, prendre la défense de l'entreprise privée contre une société d'Etat.

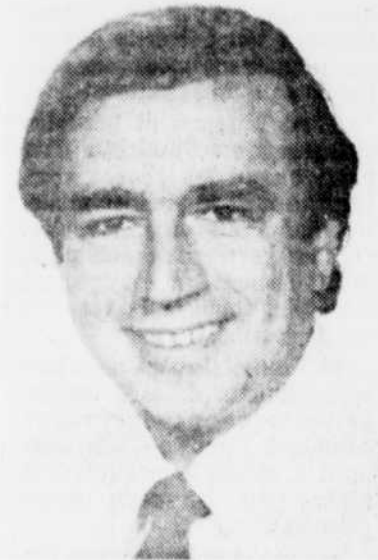
M. Garon voulait s'assurer que Marine Industrie, propriété de la Société générale de financement (SGF), ne ferait pas de concurrence déloyale aux chantiers maritimes de Lauzon, en soumissionnant à

plages et eaux de baignade.

Le ministre de l'Environnement, M. Clifford Lincoln, a confirmé qu'en raison des réductions budgétaires, le gouvernement avait décidé de remettre aux municipalités la responsabilité des

plages et eaux de baignade. Le député péquiste de Terrebonne, M. Yves Blais, s'est inquiété des dangers pour la santé des baigneurs que cette mesure pourrait occasionner.

Selon le ministre, les municipalités sont aujourd'hui dans une meilleure situation financière que le gouvernement. Elles peuvent donc assumer de nouveau une responsabilité que le gouvernement avait exercée volontairement pendant un certain temps, mais que la loi attribue aux municipalités. ●



M. Raymond Savoie, ministre délégué aux Mines.

Résultats

Tirage du mercredi-21-05-86

649	20	25	36	39	43	45	no complémentaires	26
Prochain tirage le samedi 24 mai 1986	6 6	5 6	5 6	4 6	3 6	4 6	0	4
Gros lot (approx.):	6 000 000,00\$	9 857	154	198 590	94,60\$	10,00\$	3 850 526,90\$	158 561,80\$
Ventes totales							12 703 927,00\$	

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h 00 le jour du tirage.

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Mettez du Soleil dans la vie de quelqu'un

Le concours "Calendrier FM-93 - LE SOLEIL" se tient tous les 10, 20, 30 de chaque mois.

Le clown de Chant O-Fêtes en compagnie de Mme Mariette Poulin, la gagnante. La délatrice, Mme Andrée Lavoie, n'apparaît pas sur la photo.

La gagnante mérite:

- 1 bouquet de ballons, gracieuseté de CHANT-O-FÊTES ENR.
- 1 brunch pour 2 personnes, gracieuseté du restaurant LA MAISON VOCELLES.
- 1 assortiment de chocolats, gracieuseté de DELICATESSE NOURCY.
- 1 arrangement floral, gracieuseté de AU JARDIN DES FLEURS ENR.
- 1 abonnement de 3 mois au SOLEIL.
- La délatrice, Mme Andrée Lavoie, mérite pour avoir soumis le nom de la gagnante:
- 1 paire de jeans Raspoutine, gracieuseté de ZABE JEANS ET
- devient éligible au tirage du voyage dans le Sud qui sera attribué en janvier 1987.

CALENDRIER

LE GOÛT DU PÊCHER A CONQUIS L'AMÉRIQUE

LA LIQUEUR DE PÊCHE PEACHTREE SCHNAPPS de KUYPER
Les Américains en ont acheté 1 000 000 de caisses en 1985. Ce fut un lancement-record. Découvrez à votre tour le goût du pêcher: fabuleux!

À déguster nature, avec ou sans glace, avec un "mix" ou dans un coquetel.
Par exemple:
le "FUZZY NAVAL"
1/2 once de Peachtree Schnapps de Kuyper. Remplir le verre de jus d'orange et de glaçons.
le "PEACHTREE COOLER"
Dans un verre plein de glaçons, verser 2 onces de Peachtree Schnapps de Kuyper. Ajouter soda citron au goût.

ENFIN ICI!

de Kuyper



Bill Bennett n'avait point l'air d'un homme aigri lors de l'annonce de sa démission, comme en fait foi cette photo.

Colombie-Britannique

Bill Bennett tire sa révérence

♦VANCOUVER (PC) - Au cours d'une conférence de presse où on s'attendait au déclenchement d'une élection générale en Colombie-Britannique, le premier ministre Bill Bennett a pris tout le monde par surprise, hier, en annonçant plutôt sa démission.

Un congrès au leadership du Crédit social aura lieu cet été, a déclaré M. Bennett, et il abandonnera son poste de député aussitôt que son successeur aura fixé la date de l'élection.

"C'est le temps de faire des changements à l'intérieur d'un parti quand les choses vont bien", a noté le premier ministre, qui a dit ne pas vouloir répéter l'erreur de son père, W.A.C. Bennett, qui est demeuré trop longtemps à la tête du Crédit social.

M. Bennett, le père, a été premier ministre de la Colombie-Britannique pendant deux décennies jusqu'en 1972, alors qu'il a perdu le pouvoir aux mains du Nouveau parti démocratique.

Il a été remplacé par son fils, qui a repris le pouvoir en 1975 et l'a conservé aux élections de 1979 et 1983.

Sièges

Le successeur de M. Bennett va hériter d'une confortable majorité, puisque le Crédit social détient 34 des 57 sièges de l'Assemblée législative. Il y a 21 néo-démocrates, un conservateur et un siège vacant. A l'occasion de

la prochaine élection, 12 sièges seront ajoutés.

Commentant la démission de M. Bennett, le leader néo-démocrate Bob Skelly a déclaré que le Crédit social perdait "un chef qualifié, solide". Mais, selon lui, c'est une élection générale qu'il aurait fallu dans la province, et non un congrès à la direction d'un parti politique.

M. Bill Bennett est né le 14 avril 1932 à Kelowna, dans la vallée d'Okanagan, réputée pour ses vins.

Deux ans à peine après avoir quitté l'école secondaire, il a ouvert un magasin de meubles avec son frère à Kamloops et il s'est occupé de la quincaillerie de son père. A 40 ans, il était millionnaire et plaçait une confiance inébranlable en l'entreprise privée.

Fonction publique

On se souviendra surtout du gouvernement de M. Bennett comme celui qui a imposé un programme de restrictions, de 1962 à 1984, en supprimant plusieurs services et en réduisant la fonction publique du quart.

A Victoria, M. Bennett vit dans une suite d'hôtel. Il joue au tennis à tous les matins avant de se rendre à son bureau de l'édifice du Parlement.

Les week-ends, il va rejoindre sa femme et ses quatre fils au lac Okanagan, à une quinzaine de minutes de voiture de Kelowna. ●

Libre-échange

Aucune garantie contre le protectionnisme US

♦OTTAWA (d'après PC) - L'administration américaine et le président Reagan ne peuvent garantir que de nouvelles mesures de protectionnisme commercial ne s'abatront pas sur le Canada, a reconnu hier le négociateur de Washington sur le libre-échange, M. Peter Murphy.

"Le président Reagan a virtuellement fait tout ce qui est possible pour repousser les pressions protectionnistes. Mais la réalité est qu'elles sont là et qu'il faudra continuer à y faire face", a déclaré M. Murphy, à l'issue de la première ronde de discussions avec son vis-à-vis canadien Simon Riesman.

Tout récemment encore, Washington recevait une requête des forestiers américains pour frapper d'une douane spéciale les exportations canadiennes de bois d'oeuvre. M. Riesman a refusé de répondre hier quand on lui a demandé si Ottawa demanderait que le président Reagan pose un veto à toute mesure protectionniste émanant d'un Congrès aiguillonné par l'imminence d'élections.

Après cette "rencontre exploratoire" de deux jours, les deux équipes de sept négociateurs se rencontreront à nouveau à la mi-juin à Washington.

Piqué au vif par les rapports de presse signalant qu'un seul francophone et aucune femme se trouvent sur l'équipe des sept négociateurs canadiens, M. Riesman a soutenu que son personnel comptait 30 pour 100 de francophones et 40 pour 100 de femmes. Tout comme M. Clark, ministre des Affaires extérieures, M. Riesman s'est dit conscient de l'importance pour son équipe de négociations de refléter fidèlement la société canadienne. Trois ou quatre personnes pourraient s'ajouter au personnel a-t-il dit, expliquant qu'il ne s'agissait que d'une équipe préliminaire.

Rencontrant la presse hier, MM. Riesman et Murphy en ont profité pour faire le point sur la controverse qu'avaient soulevée les allégations quant à l'impact des négociations sur les programmes sociaux canadiens.

En théorie ces programmes peuvent être discutés s'ils ont un impact sur le commerce, a expliqué M. Murphy. "Mais en toute honnêteté, je ne répondrais pas tellement favorablement si M. Riesman voulait parler des programmes sociaux américains et j'ai le sentiment qu'il reprendrait de la même manière à moins que je puisse prouver clairement que certains points ont un impact commercial", a-t-il dit.

Des programmes tels que les soins de santé "ne feront définitivement pas partie des négociations", a lancé M. Riesman, rappelant en outre que des primes d'assurance-chômage payées aux pêcheurs n'avaient pas été considérées comme des subventions indues par une commission commerciale internationale, en dépit d'une requête américaine en ce sens.

Ottawa et Washington ont dix-huit mois pour en arriver à une entente sur l'abolition des barrières commerciales. De chaque côté, les gouvernements ont indiqué qu'ils souhaitaient un aboutissement avant leurs élections respectives.

Pour M. Riesman, cette année et demie est amplement suffisante pour en arriver à un dénouement. "Des négociations de ce genre ne doivent pas traîner trop longtemps", a-t-il dit.

Parlant pour la première fois côte à côte aux journalistes, MM. Riesman et Murphy en ont profité pour minimiser l'impression de ri-

valité qu'avaient donnée des déclarations contradictoires récentes.

"Nous ne sommes pas ici deux équipes rivales", ont lancé MM. Murphy et Riesman, soulignant que les négociations devaient déboucher sur une entente profitable aux deux pays.

Les deux négociateurs ne tentent pas de se tailler la plus grosse part du gâteau pour leur pays, mais plutôt "de faire cuire une tarte plus grosse, avec de plus grosses portions", a dit M. Riesman.

Hier, les deux hommes ont écarté la possibilité que la valeur de la devise canadienne fasse partie des négociations. Tout récemment le secrétaire américain au Trésor, James Baker, invitait Ottawa à laisser grimper la devise canadienne pour rééquilibrer la balance commerciale Canada-Etats-Unis. L'opposition avait alors attaché le grelot aux intentions américaines de sacrifier sur l'autel du libre-échange, la valeur de la devise canadienne (et ses effets favorables sur nos exportations). ●

Rencontre entre Ottawa et les provinces en juin

♦OTTAWA (PC) - Une conférence fédérale-provinciale sur le libre-échange aura lieu au début de juin, a fait savoir hier le premier ministre Mulroney.

"Cette rencontre permettra aux provinces et au fédéral de préciser davantage leur pensée quant à la forme de participation des provinces au cours des négociations", a expliqué hier le premier ministre à l'issue d'une période de questions houleuse.

L'opposition a fait flèche de tout bois sur le gouvernement hier, armée d'une série d'études sur l'impact du libre-échange, qui indiquent qu'une telle entente entraînerait la disparition de 131.000 emplois manufacturiers d'ici 1995. Le Québec serait le plus durement touché en raison de l'importance qu'y ont les secteurs "mous".

Ed Broadbent, du NPD, et le libéral Lloyd Axworthy, ont tour à tour accusé le gouvernement de

laisser la proie pour l'ombre en acceptant une perte d'emplois à court terme en retour d'une croissance sur le long terme, beaucoup plus hypothétique.

La date précise de la conférence comme son endroit sont encore inconnus, mais M. Mulroney estime que la conférence aura lieu au tout début de juin.

Il a cependant clairement indiqué qu'il ne considérait pas acceptable l'idée de la présence d'observateurs provinciaux par-dessus l'épaule des deux négociateurs, le Canadien Simon Riesman et l'Américain Peter Murphy.

C'est Ottawa qui a invité les provinces à la conférence du début juin, a indiqué M. Mulroney, mais depuis des semaines plusieurs provinces réclamaient la tenue d'un tel face-à-face. La dernière rencontre fédérale-provinciale sur une participation des provinces aux négociations avec Washington remonte à novembre dernier à Halifax. ●



Le négociateur en chef américain, Peter Murphy (à l'avant-plan), et son vis-à-vis canadien, Simon Riesman, photographés peu avant le début des pourparlers sur le libre-échange Canada-Etats-Unis.

Venez encourager l'équipe

LE SOLEIL - CHRC - auto techni plus

au Rallye
TRANS-QUÉBEC

1986

du 15 au 23 août

En effet, l'automobile "Auto Techni Plus", commanditée par Le Soleil et CHRC, fera partie du rallye et nous offrons la chance à 6 couples de les suivre sur la totalité du parcours.

De plus, à l'issue du concours, un voyage en France sera décerné, au cours duquel les gagnants se rendront à

MONACO

pour assister au

GRAND PRIX DE FORMULE 1
le printemps prochain.

Valeur totale des prix: 5 600\$

Comment participer:

- Découper le coupon de participation, le remplir et l'expédier à l'adresse indiquée.
- Chaque jour, du lundi au vendredi, entre le 26 mai et le 4 juillet 1986, un nom sera tiré au sort parmi le courrier reçu, durant l'émission de Marc Simoneau, de 17h à 19h. Ces cinq noms seront gardés jusqu'à l'émission de Jacques Rainville "Tout sur l'automobile", diffusée le samedi entre 11h et 12h. Ce dernier choisira le nom de la personne gagnante, qui méritera le droit d'accompagner (avec la personne de son choix) la voiture sur le trajet à travers le Québec, transport et hébergement inclus. En tout, six gagnants qui seront accompagnés par la personne de leur choix.
- Tous les coupons de participation seront conservés jusqu'au 23 août, date d'arrivée du rallye à Québec. A l'arrivée au Vieux-Port et après la remise des prix, un tirage au sort permettra à une personne de se rendre en France et à Monaco pour le Grand Prix, transport et hébergement inclus. Cette personne devra être présente pour remporter son prix. (Le voyage est pour deux personnes.)
- Les frais inhérents à la Régie des Loteries et Courses du Québec ont été payés par Rallye Trans-Québec. Les règlements sont disponibles à CHRC.

COUPON DE PARTICIPATION

Retournez à: CHRC-RALLYE TRANS-QUÉBEC
C.P. 8080, Ste-Foy
G1V 4S5

NOM:

ADRESSE:

VILLE:

TÉLÉPHONE Rés: Bur:

Une collaboration de:

NOUVELLES FRONTIÈRES

DU 1^{er} MARS AU 31 MAI
RABAIS DE 33 1/3%

MOTOCYCLISTES!

UNE OFFRE*
QUE VOUS NE
POUVEZ PAS
REFUSER...

A L'ACHAT D'UNE
ANNONCE CLASSÉE
DANS LA RUBRIQUE
665 - MOTOCYCLETTES

647-3311
ANNONCES CLASSÉES
LE SOLEIL

* Cette offre s'adresse seulement aux particuliers.



Le temps d'une courte promenade dans les rues de Rome

Les soeurs Lévesque harcelées par la presse

♦ROME (AFP) - Pour la première fois depuis leur arrestation le 7 janvier, les soeurs Micheline et Laurence Lévesque ont pu faire, libres, une promenade, hier après-midi, dans les rues de Rome.

Le juge d'instruction italien, Francesco Misiani, a accepté, hier matin, de leur accorder deux heures de liberté par jour, répondant à une demande d'un de leurs avocats, Me Giuseppe Saraca.

Tous les jours entre 18 h et 20 h, elles pourront sortir de la maison

des religieux trinitaires où elles se trouvent aux arrêts domiciliaires depuis un mois. Le dimanche, l'autorisation est valable entre 10 h du matin et midi, pour leur permettre d'aller à la messe.

Lorsqu'elles franchissent, à 18 h exactes, le seuil du numéro 23 de la via Quirinale, leur premier geste est de se prendre en photo, pour fixer sur pellicule ce premier instant dehors.

Habillées légèrement - il fait plus

de 25 degrés centigrades à Rome - elles ne diffèrent en rien de la foule de touristes qui remplit la rue. Parties à pied vers la via Quattro Fontane, une rue commerçante qui descend vers la via Nazionale, l'une des plus grandes artères de la capitale italienne, elles marchent sans se presser, regardent les vitrines des boutiques, entrent dans un bar pour acheter des cigarettes. Premiers gestes de liberté.

Mais arrivées au coin de la via

Nazionale, elles s'aperçoivent qu'une caméra de télévision suit de loin leur promenade. Brusquement, elles font demi-tour et se réfugient dans un magasin de chaussures. Passent quelques minutes. La directrice du magasin fait son apparition et déclare aux journalistes que les deux femmes ont décidé de rester chez elles aussi longtemps qu'ils ne les auront pas laissées en paix. ... Jusqu'à la fermeture, s'il le faut.

Un journaliste, sans caméra ni

micro, entre dans le magasin. Nous voulons qu'on nous fiche la paix, lui déclarent les deux soeurs.

Nous avons signé un contrat d'exclusivité avec quelqu'un, y compris pour les photos, et nous ne pouvons pas vous parler, explique Micheline Lévesque.

On signe la paix. A la sortie, elles répètent leur refus de communiquer avec la presse. La discussion se passe avec le sourire. ●

Un adolescent perd la vie à l'île d'Orléans

♦Un adolescent âgé de 16 ans, Benoît Maheux, de Saint-Jean, île d'Orléans, a perdu la vie, tôt hier matin, après que la voiture qu'il conduisait eut heurté un ponceau, dans un fossé, en bordure de l'avenue Royale. L'accident s'est produit tout près du domicile de la victime. On suppose que celui-ci s'est endormi au volant alors qu'il rentrait chez lui, puisque aucune trace de freinage n'a été constatée au sol. C'est un camelot qui a découvert l'accident, vers 5h20, alors qu'il livrait ses journaux. ●

Côte-Nord: découverte d'un cadavre

♦Un homme a été trouvé mort, hier, dans son auto qui était tombée dans la Rivière-au-Tonnerre, près de la localité du même nom sur la Côte-Nord. Le corps de M. André Cody, âgé de 33 ans, de cet endroit, a été expédié à Rimouski pour fins d'autopsie.

par Lucien LATULIPPE

La Sûreté du Québec à Havre-Saint-Pierre a été informée, avant-hier, que des personnes cherchant M. Cody qui n'avait pas été revu depuis une quinzaine de jours avaient remarqué que le garde-fou du pont sur la Rivière-au-Tonnerre était brisé et qu'il semblait y avoir une auto sous l'eau.

Les plongeurs de la SQ à Québec se sont rendus sur place, hier. Ils ont vérifié qu'une auto était bien à cet endroit et qu'il y avait quelqu'un à l'intérieur.

Une enquête a été ouverte à la requête du coroner et la SQ compte sur l'autopsie pour établir s'il s'agit d'un accident ou d'une mort suspecte qui exige un supplément d'enquête. ●

carrières et professions

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ 647-3270 OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTÉE, C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Heures limites de réservation: midi l'avant-veille de la publication; jeudi midi pour publication samedi, dimanche ou lundi.

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

MÉCANICIEN(NE) en mécanique diesel

Minimum cinq (5) ans d'expérience.

FREIGHTLINER MB QUEBEC
Division RE-CAM Inc.
2440, boul. Hamel
Duberger G1P 2J1
688-1475

VENDEUR(EUSE)

Marchand de matériaux de construction situé dans le secteur ouest de la région de Québec recherche vendeur(euse) intérieur.

Le travail principal consiste à répondre aux besoins des clients au comptoir et au téléphone.

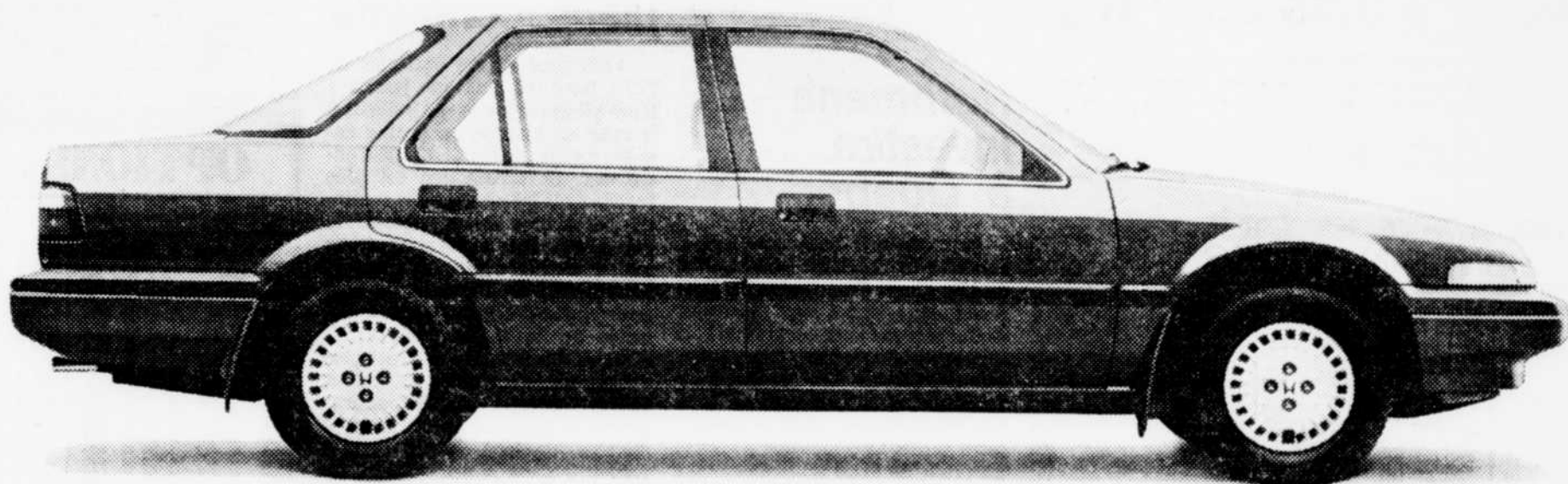
3 ans d'expérience minimum dans le domaine des matériaux de construction et de la quincaillerie.

Salaires selon compétence, bonnes conditions de travail et avantages sociaux.

Faire parvenir curriculum vitae à:
Dépt 3104 — Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec G1K 7J6

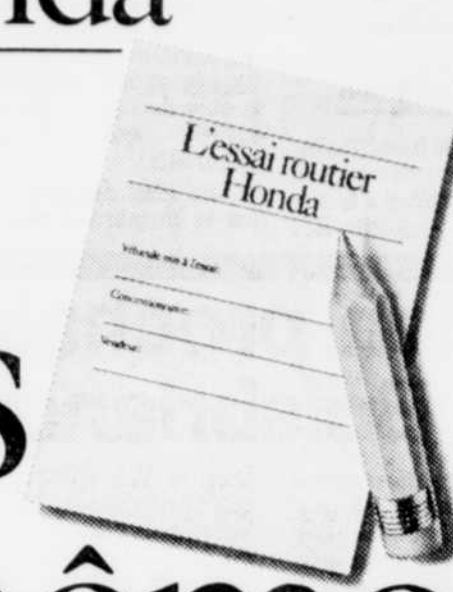
CARRIÈRES et PROFESSIONS

UN MOYEN EFFICACE POUR TROUVER VOTRE MAIN-D'OEUVRE



Berline Accord LX

L'essai routier Honda*
Nous vous donnerons même une carte de pointage.



Il y a tellement de choses plaisantes à noter quand on conduit une Accord que nous vous fournirons même une carte de pointage.

Vous apprécierez l'intérieur plus spacieux de la Accord. Même le coffre-arrière est plus grand.

Vous trouverez que la Accord a l'énergie et se comporte comme une sportive. La raison en est bien simple: la nouvelle Honda Accord est la seule voiture à traction avant à double levier triangulé aux 4 roues.

Il y a aussi, bien sûr, la longue liste des caractéristiques standard de la Accord, dont la garantie sans détour Honda de 5 ans, 80 000 km, garantie qui couvre les principaux composants.

Mais ne nous croyez pas sur parole. Faites l'essai routier* d'une Honda et cochez votre carte. Voyez le concessionnaire. Il a tous les détails.



Rien qu'à voir!

*Les critères d'éligibilité sont laissés à la discrétion du concessionnaire. Sujet à la disponibilité des voitures.

La ceinture de sécurité. On s'y attache!

Voyez le concessionnaire Honda le plus près.

AUTO FRANK & MICHEL INC.
5790, boul. Ste-Anne
Boischatel
822-2252

E. G. AUTOMOBILE INC.
40, route Kennedy
Lévis
833-2135

LALLIER AUTOMOBILE INC.
4650, 3^{ème} avenue ouest
Charlesbourg
627-1010

LALLIER AUTOMOBILE INC.
2000, boul. Charest
Ste-Foy
687-2525

LE MARCHE BOURSIER

MONTREAL
Volume: 3.817.120 actions.
Indice général: 1.544,00 en hausse de 12,35

Titre	Cl.	Chg.
Alcan	30 1/2	+1/4
Alcan A	30 1/2	+1/4
Alcan B	30 1/2	+1/4
Alcan C	30 1/2	+1/4
Alcan D	30 1/2	+1/4
Alcan E	30 1/2	+1/4
Alcan F	30 1/2	+1/4
Alcan G	30 1/2	+1/4
Alcan H	30 1/2	+1/4
Alcan I	30 1/2	+1/4
Alcan J	30 1/2	+1/4
Alcan K	30 1/2	+1/4
Alcan L	30 1/2	+1/4
Alcan M	30 1/2	+1/4
Alcan N	30 1/2	+1/4
Alcan O	30 1/2	+1/4
Alcan P	30 1/2	+1/4
Alcan Q	30 1/2	+1/4
Alcan R	30 1/2	+1/4
Alcan S	30 1/2	+1/4
Alcan T	30 1/2	+1/4
Alcan U	30 1/2	+1/4
Alcan V	30 1/2	+1/4
Alcan W	30 1/2	+1/4
Alcan X	30 1/2	+1/4
Alcan Y	30 1/2	+1/4
Alcan Z	30 1/2	+1/4

DOW JONES
1.806,30
+31,13

TORONTO
3.038,92
+11,40

MONTREAL
1.544,50
+12,35

OR
\$342,20

ARGENT
\$6,873

CAN.

UNITES EN FIDUCIE

Marchés étrangers

Division internationale

Certificats de hauts bas ferm

Certificats de hauts bas ferm

TORONTO
Volume: 15.140.000 actions.
300 titres: 3.038,92 en hausse de 11,40

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chng.

A et B

A.G.A. 30 1/2

Alcan 30 1/2

Alcan A 30 1/2

Alcan B 30 1/2

Alcan C 30 1/2

Alcan D 30 1/2

Alcan E 30 1/2

Alcan F 30 1/2

Alcan G 30 1/2

Alcan H 30 1/2

Alcan I 30 1/2

Alcan J 30 1/2

Alcan K 30 1/2

Alcan L 30 1/2

Alcan M 30 1/2

Alcan N 30 1/2

Alcan O 30 1/2

Alcan P 30 1/2

Alcan Q 30 1/2

Alcan R 30 1/2

Alcan S 30 1/2

Alcan T 30 1/2

Alcan U 30 1/2

Alcan V 30 1/2

Alcan W 30 1/2

Alcan X 30 1/2

Alcan Y 30 1/2

Alcan Z 30 1/2

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chng.

A et B

A.G.A. 30 1/2

Alcan 30 1/2

Alcan A 30 1/2

Alcan B 30 1/2

Alcan C 30 1/2

Alcan D 30 1/2

Alcan E 30 1/2

Alcan F 30 1/2

Alcan G 30 1/2

Alcan H 30 1/2

Alcan I 30 1/2

Alcan J 30 1/2

Alcan K 30 1/2

Alcan L 30 1/2

Alcan M 30 1/2

Alcan N 30 1/2

Alcan O 30 1/2

Alcan P 30 1/2

Alcan Q 30 1/2

Alcan R 30 1/2

Alcan S 30 1/2

Alcan T 30 1/2

Alcan U 30 1/2

Alcan V 30 1/2

Alcan W 30 1/2

Alcan X 30 1/2

Alcan Y 30 1/2

Alcan Z 30 1/2

M O

M.C. 30 1/2

M.C. A 30 1/2

M.C. B 30 1/2

M.C. C 30 1/2

M.C. D 30 1/2

M.C. E 30 1/2

M.C. F 30 1/2

M.C. G 30 1/2

M.C. H 30 1/2

M.C. I 30 1/2

M.C. J 30 1/2

M.C. K 30 1/2

M.C. L 30 1/2

M.C. M 30 1/2

M.C. N 30 1/2

M.C. O 30 1/2

M.C. P 30 1/2

M.C. Q 30 1/2

M.C. R 30 1/2

M.C. S 30 1/2

M.C. T 30 1/2

M.C. U 30 1/2

M.C. V 30 1/2

M.C. W 30 1/2

M.C. X 30 1/2

M.C. Y 30 1/2

M.C. Z 30 1/2

PAS

P.A. 30 1/2

P.A. A 30 1/2

P.A. B 30 1/2

P.A. C 30 1/2

P.A. D 30 1/2

P.A. E 30 1/2

P.A. F 30 1/2

P.A. G 30 1/2

P.A. H 30 1/2

P.A. I 30 1/2

P.A. J 30 1/2

P.A. K 30 1/2

P.A. L 30 1/2

P.A. M 30 1/2

P.A. N 30 1/2

P.A. O 30 1/2

P.A. P 30 1/2

P.A. Q 30 1/2

P.A. R 30 1/2

P.A. S 30 1/2

P.A. T 30 1/2

P.A. U 30 1/2

P.A. V 30 1/2

P.A. W 30 1/2

P.A. X 30 1/2

P.A. Y 30 1/2

P.A. Z 30 1/2

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chng.

A et B

A.G.A. 30 1/2

Alcan 30 1/2

Alcan A 30 1/2

Alcan B 30 1/2

Alcan C 30 1/2

Alcan D 30 1/2

Alcan E 30 1/2

Alcan F 30 1/2

Alcan G 30 1/2

Alcan H 30 1/2

Alcan I 30 1/2

Alcan J 30 1/2

Alcan K 30 1/2

Alcan L 30 1/2

Alcan M 30 1/2

Alcan N 30 1/2

Alcan O 30 1/2

Alcan P 30 1/2

Alcan Q 30 1/2

Alcan R 30 1/2

Alcan S 30 1/2

Alcan T 30 1/2

Alcan U 30 1/2

Alcan V 30 1/2

Alcan W 30 1/2

Alcan X 30 1/2

Alcan Y 30 1/2

Alcan Z 30 1/2

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chng.

A et B

A.G.A. 30 1/2

Alcan 30 1/2

Alcan A 30 1/2

Alcan B 30 1/2

Alcan C 30 1/2

Alcan D 30 1/2

Alcan E 30 1/2

Alcan F 30 1/2

Alcan G 30 1/2

Alcan H 30 1/2

Alcan I 30 1/2

Alcan J 30 1/2

Alcan K 30 1/2

Alcan L 30 1/2

Alcan M 30 1/2

Alcan N 30 1/2

Alcan O 30 1/2

Alcan P 30 1/2

Alcan Q 30 1/2

Alcan R 30 1/2

Alcan S 30 1/2

Alcan T 30 1/2

Alcan U 30 1/2

Alcan V 30 1/2

Alcan W 30 1/2

Alcan X 30 1/2

Alcan Y 30 1/2

Alcan Z 30 1/2

M O

M.C. 30 1/2

M.C. A 30 1/2

M.C. B 30 1/2

M.C. C 30 1/2

M.C. D 30 1/2

M.C. E 30 1/2

M.C. F 30 1/2

M.C. G 30 1/2

M.C. H 30 1/2

M.C. I 30 1/2

M.C. J 30 1/2

M.C. K 30 1/2

M.C. L 30 1/2

M.C. M 30 1/2

M.C. N 30 1/2

M.C. O 30 1/2

M.C. P 30 1/2

M.C. Q 30 1/2

M.C. R 30 1/2

M.C. S 30 1/2

M.C. T 30 1/2

M.C. U 30 1/2

M.C. V 30 1/2

M.C. W 30 1/2

M.C. X 30 1/2

M.C. Y 30 1/2

M.C. Z 30 1/2

PAS

P.A. 30 1/2

P.A. A 30 1/2

P.A. B 30 1/2

P.A. C 30 1/2

P.A. D 30 1/2

P.A. E 30 1/2

P.A. F 30 1/2

P.A. G 30 1/2

P.A. H 30 1/2

P.A. I 30 1/2

P.A. J 30 1/2

P.A. K 30 1/2

P.A. L 30 1/2

P.A. M 30 1/2

P.A. N 30 1/2

P.A. O 30 1/2

P.A. P 30 1/2

P.A. Q 30 1/2

P.A. R 30 1/2

P.A. S 30 1/2

P.A. T 30 1/2

P.A. U 30 1/2

P.A. V 30 1/2

P.A. W 30 1/2

P.A. X 30 1/2

P.A. Y 30 1/2

P.A. Z 30 1/2

NEW YORK Dow Jones: 1.806,30 en hausse de 31,13

Volume: 145.500.000 actions.

AMD 12 1/2

Alcan 30 1/2

Alcan A 30 1/2

Alcan B 30 1/2

Alcan C 30 1/2

Alcan D 30 1/2

Alcan E 30 1/2

Alcan F 30 1/2

Alcan G 30 1/2

Alcan H 30 1/2

Alcan I 30 1/2

Alcan J 30 1/2

Alcan K 30 1/2

Alcan L 30 1/2

Alcan M 30 1/2

Alcan N 30 1/2

Alcan O 30 1/2

Alcan P 30 1/2

Alcan Q 30 1/2

Alcan R 30 1/2

Alcan S 30 1/2

Alcan T 30 1/2

Alcan U 30 1/2

Alcan V 30 1/2

Alcan W 30 1/2

Alcan X 30 1/2

Alcan Y 30 1/2

Alcan Z 30 1/2

Titres Ventes Haut Bas Ferm. Chng.

A et B

A.G.A. 30 1/2

Alcan 30 1/2

Alcan A 30 1/2

Alcan B 30 1/2

Alcan C 30 1/2

Alcan D 30 1/2

Alcan E 30 1/2

Alcan F 30 1/2

Alcan G 30 1/2

Alcan H 30 1/2

Alcan I 30 1/2

Alcan J 30 1/2

Alcan K 30 1/2

Alcan L 30 1/2

Alcan M 30 1/2

Alcan N 30 1/2

Alcan O 30 1/2

Alcan P 30 1/2

Alcan Q 30 1/2

Alcan R 30 1/2

Alcan S 30 1/2

Alcan T 30 1/2

Alcan U 30 1/2

Alcan V 30 1/2

Alcan W 30 1/2

Alcan X 30 1/2

Alcan Y 30 1/2

Alcan Z 30 1/2

M O

M.C. 30 1/2

M.C. A 30 1/2

M.C. B 30 1/2

M.C. C 30 1/2

M.C. D 30 1/2

M.C. E 30 1/2

M.C. F 30 1/2

M.C. G 30 1/2

M.C. H 30 1/2

M.C. I 30 1/2

M.C. J 30 1/2

M.C. K 30 1/2

M.C. L 30 1/2

M.C. M 30 1/2

M.C. N 30 1/2

M.C. O 30 1/2

M.C. P 30 1/2

M.C. Q 30 1/2

M.C. R 30 1/2

M.C. S 30 1/2

M.C. T 30 1/2

M.C. U 30 1/2

M.C. V 30 1/2

M.C. W 30 1/2

M.C. X 30 1/2

M.C. Y 30 1/2

M.C. Z 30 1/2

PAS

P.A. 30 1/2

P.A. A 30 1/2

P.A. B 30 1/2

P.A. C 30 1/2

P.A. D 30 1/2

P.A. E 30 1/2

P.A. F 30 1/2

P.A. G 30 1/2

P.A. H 30 1/2

P.A. I 30 1/2

P.A. J 30 1/2

P.A. K 30 1/2

P.A. L 30 1/2

P.A. M 30 1/2

P.A. N 30 1/2

P.A. O 30 1/2

P.A. P 30 1/2

P.A. Q 30 1/2

P.A. R 30 1/2

P.A. S 30 1/2

P.A. T 30 1/2

P.A. U 30 1/2

P.A. V 30 1/2

P.A. W 30 1/2

P.A. X 30 1/2

P.A. Y 30 1/2

P.A. Z 30 1/2

OBLIGATIONS

La mauvaise qualité coûte 15% en chiffre d'affaires

Des études nombreuses ont permis d'établir que la mauvaise qualité et le travail mal fait représentent un manque à gagner qui correspond à 15 pour 100 en moyenne du chiffre d'affaires des sociétés, au Québec.

par Marc LESTAGE

Voilà la mauvaise nouvelle que le président de l'Association québécoise de la qualité, M. Pierre F. Caillibot avait à livrer lors de l'ouverture, à Montréal, du congrès annuel de cette association formée de représentants de l'industrie préoccupés de qualité.

De fait, on estime, selon les secteurs industriels que le coût de la mauvaise qualité et du travail "bâclé" varie entre 5 pour 100 et 25 pour 100. Globalement toutefois, on doit considérer, selon M. Caillibot, que la portion du produit intérieur brut qui est ainsi rejeté correspond à \$3 milliards, sur un volume de

production de \$20 milliards, uniquement au Québec.

L'Association québécoise de la qualité regroupe 500 membres individuels et une centaine d'institutions. Elle s'est donné pour mandat de promouvoir et développer la gestion intégrale de la qualité dans les entreprises. Le groupe réunit des ingénieurs, techniciens, scientifiques, dirigeants d'entreprises.

Bonne nouvelle

Le congrès tenu hier a permis de réunir une douzaine de représentants de l'industrie qui ont fait part de leurs expériences ou observations concernant le problème de la qualité et les façons d'accroître l'efficacité des chaînes de productions par un meilleur contrôle de la qualité.

C'est ainsi que l'on a appris que plusieurs initiatives fort encourageantes sont actuellement en cours dans le sens de la collaboration entre les entreprises et entre les dif-

férents partenaires d'une même entreprise, afin d'accroître la qualité de la production.

Dans cette veine, M. Réal Coulombe, vice-président exécutif de Culinar Inc. a rappelé les expériences de "maillage" actuellement en cours au Québec dans le but de permettre à différentes entreprises de s'entraider en créant des liens d'affaires privilégiés entre des entreprises du même secteur (maillage vertical) ou au niveau régional (maillage horizontal).

Le maillage tel qu'on le vit actuellement au Québec tire son origine d'un modèle japonais créé après la dernière grande guerre mondiale lorsque les entreprises nipponnes ont été forcées de se regrouper, en dehors des structures financières normales, pour continuer de faire affaires ensemble.

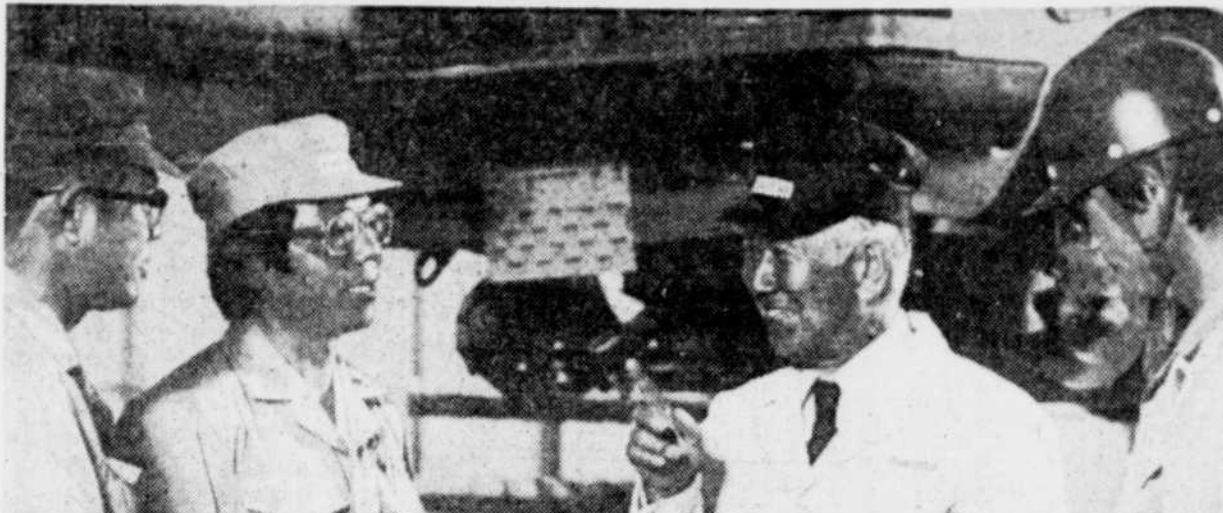
M. Coulombe a noté, devant l'Association québécoise de la qualité que la gestion intégrale de la qualité est un des points sur les-

quels les entreprises initiées au maillage ont le plus spontanément accepté de collaborer.

De l'avis de M. Louis L. Roquet, vice-président de Cégir, la recher-

che de la qualité optimale du produit doit devenir une priorité pour les entreprises. Il explique cette nécessité par l'émergence de la concurrence qui est devenue mondiale

et qui oblige tous les industriels à refaire leurs devoirs lorsqu'ils n'ont pas su appliquer leurs principes de qualité avec autant de rigueur que leurs concurrents d'outre-mer.



Les industriels du Québec aimeraient bien que la qualité soit une préoccupation plus quotidienne dans leurs usines.

LES MEILLEURS ACHATS DE LA SEMAINE



RABAIS DE 15% SUR TOUS LES MEUBLES À PRIX ORDINAIRE UN JOUR SEULEMENT

Des achats formidables pour toutes les pièces de votre maison

Vous aviez l'oeil sur un meuble en particulier à la Baie? Nous avons de bonnes nouvelles pour vous. Samedi le 24 mai 1986, vous pourrez profiter d'un rabais de 15% sur tous les meubles à prix ordinaire! Faites votre choix parmi des ameublements de chambre à coucher, des canapés, des éléments muraux, des accessoires de décoration, des ameublements de salle à manger et de dinette, des centres audio-vidéo et des fauteuils dans des marques renommées comme Bauhaus, Troister, Simmons et plusieurs autres. Rendez-vous à la Baie au plus tôt!

Meubles, rayon 501

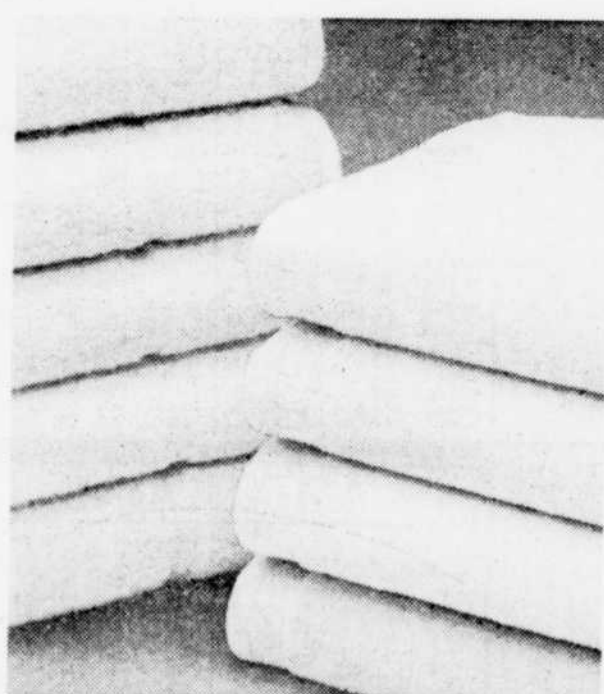


4⁹⁹ À 15⁴⁹

T-shirts pour hommes et femmes

Un choix époustouflant de vêtements en jersey, débardeurs, shorts, T-shirts, chaussettes et autres, pour hommes et femmes. Marques populaires comprenant Penman's, Dolfin, Spalding, Nike et plusieurs autres. Couleurs et tailles assorties. Magasinez dès aujourd'hui!

Articles de sport, rayon 740



1/2 PRIX

Serviettes Buckingham ou Berkley de Caldwell. Tissu éponge Buckingham ou tissu velour rasé Berkley en 90% coton/10% polyester. Serviette de bain, ord. \$16, 7.99. Essuie-mains, ord. \$11, 5.49. Débarbouillette, ord. \$6, 2.99. Drap de bain (Buckingham seulement), ord. \$36, 17.99. Couleurs assorties.

Linge de maison, rayon 601



RABAIS DE 40%

Moquette 'Regency Suite' de Crossley Karastan. Moquette saxony en nylon Anso IV. Résistant à la saleté, aux taches, à la statique et à l'usure. Choix de 19 coloris décoratifs. Ord. \$50 la v² (59.80 le m²), 29.99 la v² (35.87 le m²)

Couvre-planchers, rayon 553



RABAIS DE \$30

Solide barbecue au gaz Shepherd. Avec 2 brûleurs en acier inoxydable de 15000 BTU, pour une puissance maximum de 30000 BTU, grilles en émail d'entretien facile, allumeur à bouton-poussoir et tablette avant rabattable. Modèle S-1000. Ord. 229.99, 199.99

Quincaillerie, rayon 781

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Québec et Sainte-Foy, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• La Capitale à Québec 627-5922 • Place Laurier à Sainte-Foy (mail sud-ouest) 627-5959

la Baie